



Projet de création d'une chambre de coordination et de développement
pour la production serricole du Québec

**Demande d'accréditation de l'association *Les Producteurs en serre du Québec* pour
représenter les producteurs serricoles du Québec**

Mémoire présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par Les
Producteurs en serre du Québec

Le 25 mai 2023

Table des matières

Introduction	3
1. Contexte de la demande	3
1.1 Les objectifs recherchés	3
1.2 Présentation sommaire du projet de CCD de la production serricole	5
2. L'association Les Producteurs en serre du Québec.....	6
2.1 Historique	6
2.2 Fonctionnement et gouvernance des PSQ.....	7
2.3 Profil des membres.....	8
3. Justification des Producteurs en serre du Québec comme association accréditée.....	10
3.1 Représentativité de l'association	10
3.2 Autres associations du secteur serricole.....	11
3.3 Enjeux associatifs dans le secteur serricole.....	13
Conclusion.....	14
Annexes	
Annexe 1- Statuts constitutifs du Syndicat des Producteurs en serre du Québec	15
Annexe 2- Règlements généraux Les Producteurs en serre du Québec	27
Annexe 3 - Composition du CA des PSQ	37
Annexe 4 - Résolution du CA des PSQ	39
Annexe 5 - Résolution de la Table filière fruits et légumes de serre du Québec	42
Annexe 6 - Résolution de la Table filière en production ornementale	46
Annexe 7 - Liste des membres Filière ornementale	48
Annexe 8- Lettre d'appui de l'AQDFL	50
Annexe 9 - Lettre d'appui des Industries Harnois	52
Annexe 10 - Lettre d'appui de l'UPA	54
Annexe 11 - Procès-verbaux des AGA des PSQ (2018-2022)	56
Annexe 12 - Plan de développement de la production serricole au Québec 2018-2025, PSQ	107

Introduction

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) demandent à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d’être accrédités pour représenter des personnes visées par un projet de Chambre de coordination et de développement (CCD) pour le secteur de la production serricole.

Le présent mémoire permettra de présenter sommairement les objectifs par la mise en place d’une CCD, de présenter l’association Les Producteurs en serre du Québec et de démontrer sa représentativité afin d’appuyer sa demande d’accréditation à titre de représentant des producteurs en serre du Québec, à l’exception des producteurs de plants forestiers et des producteurs de cannabis, à l’égard de la création d’une CCD dédiée à la production serricole.

1. Contexte de la demande

1.1 Les objectifs recherchés

La production en serre au Québec et partout dans le monde est en expansion. Certains analystes estiment que la production en serre aux États-Unis devrait doubler d’ici 2027 pour atteindre 43 milliards de dollars de ventes à la ferme. La croissance annuelle de 4 à 5% de l’industrie devrait se poursuivre notamment au Canada afin de répondre à la croissance de la demande.

La littérature démontre que la production en serre est l’un des modes de production parmi les plus efficaces, notamment en raison de l’utilisation des ressources, de la faible empreinte écologique et du potentiel élevé de productivité et d’automatisation. La production en serre génère des revenus annuels d’environ 1,5 million de dollars par hectare et elle est reconnue par les experts comme une solution durable pour la production d’une grande variété de fruits, de légumes et de plantes, permettant une utilisation rationnelle des ressources et une production hors saison.

En 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place un ensemble de mesures visant à appuyer le plan de croissance de l’industrie¹ et à améliorer l’autonomie alimentaire. En augmentant la production locale, on souhaite remplacer des produits actuellement importés des autres provinces canadiennes, des États-Unis ou du Mexique. Toutefois, cette croissance accélérée peut, si elle n’est pas bien coordonnée, engendrer des impacts sur la mise en marché de nos produits de serre. Une CCD est l’un des outils qui permettraient d’améliorer la coordination essentielle au développement du secteur et au maintien de sa compétitivité.

¹ Plan de développement de la production serricole au Québec 2018-2025, PSQ (présenté à l’annexe 12).

Par ailleurs, le secteur évolue dans un marché nord-américain ouvert. Les produits de serre sont en libre circulation du sud au nord et de l'est à l'ouest, du Mexique en passant par les États-Unis jusqu'au Canada. Les productions ontariennes et britannico-colombiennes sont largement excédentaires et leur présence sur les marchés international et interprovincial est conséquente.

Les producteurs de l'Ontario et de la Colombie-Britannique se sont dotés depuis plusieurs années d'organisations fortes, ce qui explique leur prépondérance dans le marché et la croissance de la production dans ces provinces. En 2022, le Québec représentait 14% des ventes des produits de serre au Canada, tandis que l'Ontario comptait pour 57% et la Colombie-Britannique pour 20%.

En Ontario et en Colombie-Britannique, le financement obligatoire des associations et la réglementation qui découle des organismes de mise en marché permettent de réguler la croissance du secteur et de financer la réalisation de projets de recherche et de promotion sur les marchés local, interprovincial et international, le tout en soutien au développement de la production provinciale.

En plus de la situation de marché ouvert et de la présence d'associations provinciales fortes en Ontario et en Colombie-Britannique, on note que la technologie y occupe une place importante et affecte positivement la compétitivité des entreprises. Les technologies évoluent à un rythme de plus en plus rapide et, en l'absence de financement collectif, le Québec tire inévitablement de l'arrière.

Enfin, la structure de la production québécoise est axée sur la présence de nombreuses entreprises de petites et moyennes tailles réparties sur l'ensemble du territoire et de quelques grandes entreprises. Ce modèle de développement présente à la fois des avantages et des inconvénients. Les avantages sont associés à des livraisons plus près des marchés et une offre adaptée à la demande locale. Toutefois, parmi les inconvénients, on constate une difficulté dans le transfert des connaissances et un coût de production plus élevé, notamment pour les intrants, et une plus grande difficulté à pénétrer le marché de la grande distribution, à l'exception des grandes entreprises.

Considérant le modèle de développement de la production serricole au Québec, notre projet de CCD vise à financer de manière équitable la promotion, la recherche et l'innovation dans le secteur et à s'assurer que les retombées bénéficient à l'ensemble des productrices et producteurs. Nous croyons essentiel que les nouvelles connaissances soient accessibles et profitables à toutes les entreprises du secteur.

1.2 Présentation sommaire du projet de CCD de la production serricole

Le projet de CCD élaboré par les PSQ vise l'ensemble des productions en serre qui sont commercialisées, que ce soient les légumes, les fruits, les plantes, les fleurs ou autres végétaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis. Le produit visé peut être vendu directement aux consommateurs (à la ferme ou en livraison), aux grossistes, aux détaillants, aux transformateurs ou à tout autre intermédiaire. Il peut être destiné au marché local, québécois, canadien ou à l'exportation.

Une serre est définie comme un espace de culture abritée à atmosphère contrôlée, c'est-à-dire un lieu fermé, recouvert de plastique, de verre ou de tout autre matériau. Le contrôle implique que la température ambiante est modifiée par un système de chauffage et/ou de climatisation. Généralement, le taux d'humidité relative est maîtrisé par un système de ventilation naturelle ou mécanique. Les systèmes d'irrigation et de fertilisation sont gérés par un automate ou par une minuterie. L'exploitation peut être en opération sur une base annuelle, mensuelle ou saisonnière.

La CCD aura pour objectif principal de financer collectivement des activités de recherche, de développement et de promotion. Le projet vise à répartir équitablement le financement afin que toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes, profitent des retombées des investissements collectifs.

Le financement proviendra d'une contribution obligatoire équivalente à 0,1% des ventes déclarées (VNA) par chaque producteur en serre dans le cadre des programmes Agri administrés par la Financière agricole du Québec (FADQ). L'ensemble des producteurs en serre reçoivent en moyenne un peu plus de 10 millions de dollars annuellement dans le cadre de ces programmes d'aide.

Avec des ventes annuelles totalisant plus de 450 millions de dollars² en production serricole, le budget annuel de la CCD sera d'environ 450 000\$. Cette somme sera répartie en parts égales entre la production de fruits et légumes et la production ornementale et investie également en parts égales entre la promotion et la recherche et développement.

Les retombées directes de la CCD sont estimées à 675 000\$ par année pour les projets de recherche et développement et à 450 000\$ pour la promotion. Par retombées directes, nous entendons la somme des investissements du secteur à laquelle s'ajoutent les contributions des partenaires et des deux paliers de gouvernements. Pour la promotion,

² 468 675 014 \$ selon les données transmises par la FADQ à partir des données financières de l'année de participation 2021 et selon Statistique Canada, les ventes totales pour l'année 2021 seraient de 454 648 726 \$ (référence Statistique Canada. Tableau 32-10-0023-01 - Ventes totales des produits de serre).

un montant équivalent à la contribution du secteur est attendu des partenaires et des gouvernements. À titre d'exemple, si le secteur contribue pour 225 000\$, nous pourrions être en mesure d'aller chercher un montant équivalent de 225 000\$ des programmes gouvernementaux et des contributions des partenaires. Dans le cas de la recherche et du développement, les partenaires et les gouvernements investiront le double du montant provenant des entreprises du secteur, ce qui représente la règle généralement établie dans les programmes gouvernementaux. À titre d'exemple, encore une fois, si le secteur contribue pour 225 000\$, nous pourrions obtenir un montant additionnel de 450 000\$ par l'entremise des programmes gouvernementaux et des contributions des partenaires.

La CCD serait gérée par un conseil d'administration composé majoritairement de producteurs. En plus des producteurs, la CCD serait composée des maillons situés en amont et en aval de la production soit : des représentants de fournisseurs-fabricants et du secteur de la distribution et ce, autant pour la production de fruits de légumes que pour la production ornementale. Déjà plusieurs partenaires ont signifié leur intérêt à collaborer à la CCD des PSQ par l'intermédiaire des résolutions d'appui provenant des membres de la Table filière fruits et légumes de serre et celle de la Table filière en production ornementale. Également, des lettres d'appui ont été transmises par l'Association québécoise de la distribution des fruits et légumes (AQDFL), Les Industries Harnois ainsi que de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les résolutions et lettres d'appui sont jointes en annexe ainsi que la liste des membres des deux tables filières.

2. L'association Les Producteurs en serre du Québec

2.1 Historique

Une première association, créée à la fin des années 1970, visait à soutenir le développement de la production. Cette première association était le fruit de visionnaires précurseurs tels messieurs Roland Harnois et Gilles Ledoux qui ont par la suite fait carrière, l'un dans la construction de serres et le second dans la distribution de produits spécialisés. Le 8 août 1983, un groupe de 15 producteurs représentant les secteurs de la production maraîchère et ornementale créait le Syndicat des producteurs en serre du Québec dans le cadre de la *Loi sur les syndicats professionnels* (**annexe 1**). Récemment, le Syndicat a adopté l'appellation « Les Producteurs en serre du Québec ».

Les PSQ sont affiliés à l'UPA, aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) et à Québec Vert (QV). Ils représentent l'ensemble des productions en serre, que ce soient les légumes, les fruits ou autres végétaux qui sont commercialisés.

Les PSQ ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

De plus, les PSQ visent à concilier les intérêts diversifiés des petites, moyennes et grandes entreprises. L'organisation favorise également le développement durable de l'industrie par une approche intégrée alliant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux pour l'expansion d'une production serricole durable et responsable.

2.2 Fonctionnement et gouvernance des PSQ

Les PSQ sont une organisation démocratique qui tient annuellement une assemblée générale annuelle qui prend connaissance du rapport des activités et nomme ses administrateurs pour un mandat d'une année.

Comme prévu aux Règlements généraux présentés à l'**annexe 2**, les PSQ sont gérés par un conseil d'administration d'un maximum de 15 membres composé de deux groupes distincts : 6 producteurs représentant le secteur des fruits et légumes de serre et 6 producteurs représentant le secteur des végétaux d'ornement. Au besoin, l'assemblée générale peut nommer 3 administrateurs/administratrices supplémentaires en appui aux deux secteurs afin de représenter des producteurs ou des classes de producteurs. Les administrateurs sont nommés lors de l'assemblée générale annuelle dûment convoquée. Celle-ci se tient au début du mois de novembre de chaque année et les producteurs serricoles de toutes les régions sont invités à y assister, nonobstant qu'ils aient été ou non membres l'année précédente. L'invitation à l'assemblée générale annuelle se fait en utilisant la liste des producteurs transmise par le MAPAQ. Cette liste est mise à jour à quelques reprises en cours d'année et transmise à l'UPA et aux PSQ. Elle comprend les coordonnées des producteurs de toutes les régions ayant déclaré produire en serre lors de leur enregistrement au MAPAQ.

La présidence de l'association est comblée par un représentant choisi parmi les administrateurs et élu lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Celui-ci doit faire consensus pour les 2 secteurs. Deux vice-présidents, un pour chaque secteur, sont également élus lors de cette rencontre ainsi qu'un trésorier. Ces membres composent le comité exécutif des PSQ.

La composition du conseil d'administration, présentée à l'**annexe 3**, est représentative des deux secteurs de production et des différents modèles d'entreprises. En effet, le conseil d'administration regroupe des producteurs du secteur ornemental et du secteur fruits et légumes. Il est également composé d'entreprises de grandes tailles (d'une superficie d'un hectare et plus), de moyennes et de petites tailles. Cette mixité des modèles de production permet de s'assurer que les dossiers et les positions prises par les PSQ représentent l'ensemble des entreprises du secteur.

2.3 Profil des membres

Les PSQ comptent plus d'une centaine de membres qui paient des cotisations volontaires. La cotisation est établie au début de l'année financière (le 1^{er} août de chaque année) de la manière suivante :

- a) Les frais annuels d'adhésion pour les entreprises produisant sur moins de 1 000 m² correspondent au montant de base de 250 \$;
- b) Les taux variables appliqués pour les entreprises de plus de 1 000 m² sont de :
 - 0,20 \$/m² pour les premiers 15 000 m²;
 - 0,15 \$/m² pour les 9 999 m² suivants (total entre 15 001 et 25 000 m²)
 - 0,10 \$/m² pour les 24 999 m² suivants (total entre 25 001 et 50 000 m²)
 - 0,075 \$/m² pour les 49 999 m² suivants (total entre 50 001 et 100 000 m²)
 - 0,05 \$/m² pour les m² suivants (total de plus de 100 000 m²)

Au total, le montant de la cotisation provenant des producteurs s'élève à près de 100 000 \$ par année, et ceci depuis 5 ans pour une moyenne d'environ 1 000 \$ par producteur. Quelques producteurs déboursent plus de 10 000 \$ par année et plusieurs plus de 5 000 \$ pour leur adhésion annuelle aux PSQ.

Tableau 1- Nombre d'entreprises membres par tailles

Taille de l'entreprise (coût de cotisation)	Nombre d'entreprises
Petite	91
Moyenne	19
Grande	16
Total	126

Tableau 2- Répartition des entreprises membres par région

Nom de la région	Nombre d'entreprises
Abitibi-Témiscamingue	2
Bas-Saint-Laurent	4
Capitale-Nationale-Côte-Nord	13
Centre-du-Québec	8
Chaudière-Appalaches	12
Estrie	9
Gaspésie-Les-Iles	2
Lanaudière	9
Mauricie	4
Montérégie	35
Outaouais-Laurentides-Montréal	24
Saguenay-Lac-St-Jean	4
Total	126

Tableau 3 - Entreprises membres par secteur de productions

Type de production	Nombre d'entreprises
Fruits et légumes	70
Ornemental	44
Mixte	12
Total	126

Il est important de préciser qu'il y a environ 1 236 producteurs déclarant produire en serre lors de leur enregistrement au MAPAQ.³ De ce nombre, il y a 505 producteurs qui identifient les cultures en serre (ornementale et fruits et légumes) comme principale source de revenus⁴. En parallèle, 496 producteurs participent aux programmes de la FADQ⁵. Ces données permettent de mettre en perspective le nombre d'exploitations enregistrées au MAPAQ et, de fait même, le poids que représentent les membres des PSQ dans le secteur serricole.

³ Informations transmises par le MAPAQ suivant l'interrogation de sa base de données en date du 30 juin 2022.

⁴ Informations transmises par le MAPAQ suivant l'interrogation de sa base de données en date du 31 décembre 2022.

⁵ Informations transmises par la FADQ sur la base des données financières de l'année de participation 2021.

3. Justification des Producteurs en serre du Québec comme association accréditée

3.1 Représentativité de l'association

La représentativité d'une association doit être vue sous différents angles. Sous l'angle du nombre bien sûr, sous l'angle historique, et également sous l'angle de sa notoriété auprès des producteurs, des instances gouvernementales et des organisations du secteur.

Selon les informations obtenues de la FADQ, les membres des PSQ inscrits à la FADQ effectuent 33% des ventes de l'ensemble des producteurs participants et représentent 31% des superficies en culture. C'est donc dire que les membres des PSQ représentent une part importante des producteurs en serre⁶.

De plus, selon une demande d'accès à l'information transmise au MAPAQ, la somme des superficies exploitées par les producteurs membres des PSQ est de 89,42 ha, sur une superficie totale déclarée de 389,01 ha (somme de l'ensemble des superficies exploitées par tous les producteurs déclarant au MAPAQ réaliser des cultures en serre)⁷. Ainsi, les membres des PSQ exploitent 23% des superficies de culture en serre déclarées au MAPAQ.

Du côté historique, depuis sa création il y a 40 ans, l'organisation des PSQ est reconnue et consultée par les principaux acteurs du milieu. Divers représentants du Gouvernement du Québec communiquent régulièrement avec les PSQ. Les différents ministres de l'Agriculture qui se sont succédé ont toujours reconnu l'association des PSQ comme la représentante des producteurs en serre et s'y sont adressés à titre d'interlocutrice du secteur.

Les PSQ collaborent entre autres avec l'UPA, Québec Vert, l'AQDFL, l'Association des producteurs maraîchers, Hydro-Québec, Énergir, les Producteurs de fruits et légumes du Canada et la FADQ. L'organisation intervient périodiquement auprès de la Régie de l'énergie à titre de représentante du secteur serricole en lien avec les besoins du secteur en matière d'électricité pour l'éclairage de photosynthèse ou le chauffage des serres.

Les PSQ sont également reconnus par les ministères et par les gouvernements (provincial et fédéral) comme un requérant admissible dans le cadre des différents programmes (ex. : programme de développement sectoriel du MAPAQ) et lors de consultations pour présenter les enjeux du secteur serricole (ex. : consultations relatives au Plan d'électrification et changement climatiques du Québec). Au cours des dernières années, les PSQ ont réalisé et publié un plan de développement de la serriculture au Québec, des

⁶ Informations transmises par la FADQ sur la base des données financières de l'année de participation 2021.

⁷ Informations transmises par le MAPAQ suivant l'interrogation de sa base de données en date du 31 décembre 2022.

plans stratégiques au nom de la filière serriculture maraîchère et réalisé de nombreux projets à l'avantage des deux secteurs (fruits et légumes et ornemental).

Les PSQ représentent et défendent les intérêts de l'ensemble des entreprises du secteur serricole qu'elles soient membres ou non, grandes ou petites, du secteur ornemental ou des fruits et légumes. À titre d'exemple, mentionnons l'implication des PSQ dans les dossiers suivants au cours des dernières années:

- Des échanges ont eu lieu avec les représentants du MAPAQ pour s'assurer que les programmes découlant de la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec répondent aux besoins de l'ensemble des entreprises du secteur;
- Des discussions ont eu lieu avec les représentants du MAPAQ et du MERN en lien avec le programme de rabais de l'électricité afin de le rendre accessible aux petites et moyennes entreprises des secteurs fruits et légumes et ornemental;
- Des discussions ont eu lieu avec la FADQ pour rendre accessibles les programmes AGRI aux entreprises du secteur serricole;
- Des discussions sont en cours avec la FADQ pour la mise en place d'un programme d'assurance récolte pour l'ensemble des entreprises des secteurs fruits et légumes et ornemental;
- Des démarches ont été réalisées par les PSQ auprès du MAPAQ pour la mise en place des chaires de recherche et d'enseignement sur l'énergie et la phytoprotection pour le secteur serricole.

Les PSQ soutiennent activement les travaux de deux tables filières, soit la Table filière fruits et légumes de serre du Québec et la Table filière en production ornementale. Les projets présentés par les PSQ permettent de répondre aux enjeux identifiés par ces deux groupes de travail. Les rapports de ces projets sont accessibles à l'ensemble des entreprises du secteur via le site Internet des PSQ.

3.2 Autres associations du secteur serricole

L'association Les Producteurs en serre du Québec est la seule organisation dédiée à la représentation des producteurs en serre au Québec. Son existence remonte à 40 ans et sa représentativité n'a jamais été remise en question ni par les autorités du Gouvernement, du MAPAQ, ni par les producteurs. Au contraire, comme abordé précédemment, ceux-ci reconnaissent les PSQ comme l'association représentant le secteur serricole. Une recherche sur Internet démontre qu'aucune autre organisation québécoise ne prétend représenter tous les producteurs en serre du Québec.

Comme mentionné précédemment, le projet de CCD vise l'ensemble des productions en serre qui sont commercialisées, que ce soient les légumes, les fruits, des plantes, des fleurs ou autres végétaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis. Le produit visé peut être vendu directement aux consommateurs (à la ferme ou en livraison), aux grossistes, aux détaillants, aux transformateurs ou à tout autre intermédiaire, destiné au marché local, québécois, canadien ou à l'exportation.

Dans le cas de la production de fraises et de framboises, qui sont produites en serre et en champs et qui sont déjà sous gestion d'une CCD, des discussions sont en cours avec l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec pour bien définir les champs d'intervention de chacune des CCD, afin d'éviter les doublons des actions et des contributions en ce qui a trait aux activités de promotion. Pour ce qui est du volet recherche, les défis et enjeux sont différents entre les deux environnements de production.

Pour les dossiers conjoints d'innovation (surtout ceux de l'énergie) avec la CCD dédiée à la production maraîchère (par exemple pour la production de plants destinés à la culture maraîchère), des discussions sont également prévues afin de répartir le financement des projets en fonction des objectifs et de la méthodologie des projets de recherche et d'innovation.

Du côté de la production ornementale, des discussions sont également amorcées avec Québec Vert et certains de ses membres qui souhaitent également mettre en place une CCD, notamment l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), afin de s'assurer de la complémentarité des actions. Une collaboration est convenue entre les futures CCD du secteur de l'horticulture ornementale⁸ pour la réalisation de projets communs en matière de promotion sur lesquels les deux CCD pourraient collaborer.

Finalement, mentionnons que des discussions ont également eu lieu avec les dirigeants de la CAPÉ pour présenter le projet de CCD proposé par les PSQ et échanger sur les attentes des membres de leur organisation. Il a convenu de poursuivre les échanges tout au long du processus visant la mise en place de la CCD.

⁸ À savoir la CCD dédiée à la production serricole et la future Chambre de coordination et de développement de l'horticulture ornementale dont l'AQPP serait membre.

3.3 Enjeux associatifs dans le secteur serricole

Comme nous l'avons déjà présenté, les PSQ regroupent des entreprises œuvrant en production ornementale, en production de fruits et légumes ainsi que quelques entreprises ayant une production mixte. Le secteur se caractérise par la présence d'une majorité d'entreprises de petites et moyennes tailles réparties sur l'ensemble du territoire et de quelques grandes entreprises. Ces différents modèles d'entreprises représentent à la fois un atout pour le secteur, mais également un défi lorsque l'on souhaite rejoindre l'ensemble des entreprises du secteur.

Au cours des dernières années, et plus particulièrement la dernière, les PSQ ont utilisé tous les outils de communication et toutes les tribunes à leur disposition pour informer et consulter l'ensemble des productrices et producteurs en serre du Québec sur le projet de CCD ainsi que sur la demande d'accréditation des PSQ.

Un ensemble de documents d'information ont été rédigés et rendus disponibles à l'ensemble des entreprises du secteur par le site des PSQ (présentation PowerPoint, sondage et webinaire). Ces informations ont été regroupées dans une section identifiée à cet effet (information CCD) sur la page d'accueil du site des PSQ. Un webinaire a été tenu en janvier 2022 et est disponible également sur le site des PSQ. Un dépliant d'information a également été transmis à l'ensemble des entreprises serricoles par un envoi postal. À la fin de l'automne 2022, sept (7) rencontres régionales ont été organisées pour présenter le projet de CCD et consulter les entreprises du secteur. Différentes options étaient offertes pour la tenue de ces rencontres : de jour et de soir, en présentiel et en virtuel. Le calendrier des rencontres a été transmis par un *Infoserre* spécial dédié au projet de CCD, par le *Trait d'Union* de l'UPA et par le réseau des fédérations régionales de l'UPA. L'invitation a également été transmise à l'ensemble des participants lors du Colloque serres du CRAAQ tenu en novembre 2022.

Lors de ces occasions, les productrices et producteurs ont été invités à compléter un sondage pour signifier leur appui à la demande d'accréditation des PSQ ainsi qu'à la mise en place d'une CCD. Ce sondage a été acheminé par courriel et par voie postale à 897 producteurs en serre. Au moment de la rédaction du présent mémoire, 59 producteurs sur les 129 répondants ont répondu favorablement à l'accréditation des PSQ (46%) et 64 en faveur du projet de CCD (50%).

Finalement, mentionnons que le président des PSQ a parlé de la CCD dans la majorité de ses éditoriaux diffusés dans *Infoserre* et dans *La Terre de chez nous*. Le projet de CCD a également été discuté lors des AGA des PSQ au cours des cinq dernières années et a, à chaque occasion, reçu un appui continu des membres (procès-verbaux des AGA présentés à l'**annexe 11**).

Dans le contexte d'aujourd'hui, où le secteur de la production serricole connaît un développement important avec la Stratégie de développement du Gouvernement du Québec, combiné aux défis liés à l'accès à la main-d'œuvre, il est de plus en plus difficile de mobiliser l'ensemble des entreprises. Cette réalité n'est pas différente des autres secteurs agricoles, voire même de la société en général.

Toutefois, considérant ce contexte, nous croyons qu'il est d'autant plus important de doter le secteur d'outils pour coordonner son développement, assurer le positionnement des produits et ainsi assurer la compétitivité des entreprises du secteur serricole québécois.

Conclusion

Les PSQ représentent l'ensemble des entreprises du secteur depuis plus de 40 ans. L'organisation est reconnue par l'ensemble des intervenants, tant par les producteurs eux-mêmes que par les gouvernements et les partenaires et les gains obtenus au fil des années par l'association bénéficient à l'ensemble des entreprises du secteur.

Le projet de CCD est l'outil privilégié pour poursuivre le développement en filière de la production serricole. Le projet de CCD vise à financer collectivement des activités de recherche et de développement et des activités de promotion.

Le projet de CCD, y compris l'accréditation des PSQ, a été présenté et discuté à de nombreuses reprises au cours des dernières années et a reçu un appui majoritaire des participants présents

Dans ce contexte, nous demandons à la Régie d'accréditer Les Producteurs en serre du Québec à titre de représentant des producteurs en serre du Québec, à l'exception des producteurs de plants forestiers et des producteurs de cannabis, à l'égard de la création d'une CCD pour la production serricole.

Annexe 1



Gouvernement du Québec
L'inspecteur général
des institutions financières
Direction des compagnies

QUEBEC, le 8 août 1983

Loi sur les syndicats professionnels,
Lois refondues du Québec, chapitre S-40

CONCERNANT la constitution de
SYNDICAT DES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUEBEC

La déclaration de formation et les règlements de
l'association projetée ont été soumis et semblent conformes à la Loi.

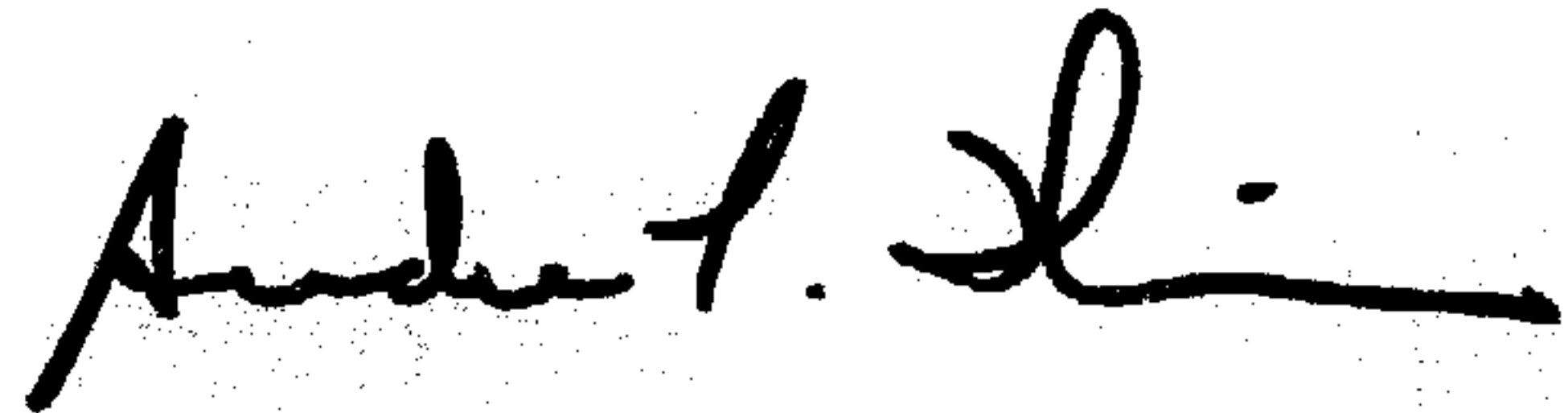
EN CONSEQUENCE, l'Inspecteur général des institutions
financières approuve ces règlements et autorise la constitution en
association ou syndicat professionnel sous le nom de:

"SYNDICAT DES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUEBEC"

des personnes qui ont signé la déclaration et de celles qui seront par
la suite admises à faire partie de ladite association ou dudit syndicat,
le tout conformément à la Loi sur les syndicats professionnels, Lois
refondues du Québec, chapitre S-40.

L'Inspecteur général des
institutions financières

Signé par délégation:



Dossier: 2152-9466

800, Place d'Youville
Québec, (Québec)
G1R 4Y5

Télex: 051-3706

C A N A D A

LOI SUR LES SYNDICATS PROFESSIONNELS
(S.Q. 1977 chap. S-40)

PROVINCE DE QUEBEC

REQUETE EN CONSTITUTION D'UN
SYNDICAT PROFESSIONNEL

A l'Honorable Ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières.

Les soussignés déclarent par les présentes :

- 1.- qu'ils ont l'intention de former un syndicat professionnel désigné sous le nom de Syndicat des producteurs en terre du Québec;
- 2.- que ledit syndicat professionnel a pour objet de promouvoir et de sauvegarder les intérêts économiques, sociaux, moraux et particuliers de ses membres, tel que définis plus expressément dans ses règlements que vous trouverez ci-joints;
- 3.- que les noms, prénoms et adresses des premiers directeurs sont :

Président : André MOUSSEAU
1850 rang Nord Ouest
Ste-Madeleine, Qué. (J0H 1S0)

Vice-président : Guy DEGUIRE
2828 Ruisseau St-Georges Sud
St-Jacques, Qué. (J0K 2R0)

- Directeurs :
1. Yves LAVOIE
1430 avenue des Perron
Auteuil, Qué. (H7L 1K5)
 2. Christian MICHAUD
491 Notre-Dame
Ste-Thècle, Qué. (G0X 3G0)
 3. Claude RIEL
1851 Notre-Dame
St-Rémi, Qué. (J0L 2L0)
 4. René GRANDMONT
1230 rang 4
St-Cyrille, Qué. (J0C 1H0)
 5. Robert FLEURY
229 rang Nord Est
St-Charles, Qué. (G0R 2T0)
 6. Pierre H. MORIN
Route de Frampton
St-Malachie, Qué. (G0R 3N0)

Secrétaire : Jean-Claude TESSIER
555 boul. Roland-Therrien
Longueuil, Qué. (J4H 3Y9)

- 4.- que le siège social du syndicat sera au 555 boul. Roland-Therrien, Longueuil, J4H 3Y9.

Les requérants au nombre d'au moins quinze (15), tous citoyens canadiens et âgés d'au moins seize ans, vous prient respectueusement d'agréer leur requête.

NOMS

ADRESSES

1. Claude R. L. St-Remi
2. André Messier Ste Madeleine
3. H. H. Gagnon St-Dominique
4. Louis Giguère St-Jacques
5. Claude Bernard Rouge-à-neige
6. Robert Thériault St-Luc, Québec
7. Louis L. L. St-Roch, Québec
8. Jacques Leduc Mirabel
9. Henri Claude Gauthier St-Basile
10. Pierre N. N. St-Michel, Que.
11. Robert Fleury St-Charles, Bell.
12. A. Hoff _____
13. Christine Gaudet _____
14. Paul Fortin St-Nicolas
15. René G. _____

DECLARATION SOUS SERMENT

Syndicat des producteurs en serre du Québec

Je, ANDRE MOUSSEAU
(nom)

producteur agricole
(profession)

1850 rang Nord Ouest
(adresse)

Ste-Madeleine, Qué. J0H 1S0

étant dûment assermenté, déclare que :

- 1.- Je suis l'un des requérants;
- 2.- Chacun des requérants a au moins seize ans;
- 3.- Les signatures apposées au bas de la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions sont celles des requérants.

ET J'AI SIGNE :

André Mousseau
ANDRE MOUSSEAU

Assermenté devant moi à Longueuil, le
25 février 1983.

Marie-Luce #54525
Commissaire à l'assermentation

**REGLEMENTS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS
EN SERRE DU QUÉBEC**

Association agricole constituée en vertu de la Loi sur les Syndicats Professionnels, L.Q. 1977, chapitre S-40.

DESIGNATION

- 1.- Les producteurs en serre du Québec qui ont leur exploitation dans la province de Québec forment par les présentes une association professionnelle de producteurs agricoles, désignée sous le nom de "Syndicat des producteurs en serre du Québec".

TERRITOIRE

- 2.- Le territoire du Syndicat comprend la province de Québec. Par ailleurs, le territoire de chacun des comités régionaux mentionnés à l'article 12 a) correspond au territoire de chacune des Fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles.

SIÈGE SOCIAL

- 3.- Le siège social du Syndicat est situé au 555 boulevard Roland-Therrien, Longueuil.

OBJET

- 4.- Le Syndicat a pour objet, généralement, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres et particulièrement de :
- a) grouper et représenter tous les producteurs en serre du Québec;
 - b) étudier les problèmes relatifs à la production et à la mise en marché des produits en serre;
 - c) coopérer à la vulgarisation ainsi qu'au développement de la science agronomique et des techniques de production en serre;
 - d) renseigner les producteurs sur les questions de production et de vente des produits en serre;
 - e) favoriser la mise sur pied de toute organisation susceptible d'aider ses membres;
 - f) surveiller et inspirer toute législation intéressant ses membres;
 - g) rehausser le prestige du producteur en serre dans l'estime de l'opinion publique.

CARACTÈRE

- 5.- Le Syndicat est de la nature d'une association professionnelle. Il ne doit en aucune circonstance s'occuper activement, comme corps, de politique fédérale, provinciale ou municipale. Toutefois, ses membres peuvent professer des opinions publiques de leur choix. Ils peuvent donc, comme citoyens, briguer les suffrages populaires, mais il leur est interdit d'engager le Syndicat dans leurs luttes ou leurs attitudes politiques. Le Syndicat peut cependant prendre parti pour ou contre des mesures, des doctrines, des lois qui affectent les intérêts professionnels des producteurs en serre.

MEMBRES

- 6.- a) Peut être membre actif du Syndicat, tout producteur intéressé dans la production en serre, et ayant son exploitation sur le territoire, et ayant un minimum de 200 m² de superficie en serre. Il doit pour être membre signer son bulletin d'adhésion et être accepté par le conseil d'administration du syndicat.
- b) Peut être membre auxiliaire, toute personne intéressée à l'industrie des serres au Québec.
- c) Peut être membre associé, toute personne ou compagnie qui fournit des biens et services aux membres du Syndicat.
- d) Les membres auxiliaires ou associés ont le droit d'assister aux assemblées générales annuelles et spéciales du Syndicat, mais ils n'ont pas le droit de vote.

COTISATION

- 7.- a) Tout membre du Syndicat doit payer un droit d'entrée de \$ 1.00;
- b) Et une cotisation annuelle de :
- \$ 50. pour le membre actif
 - \$ 25. pour le membre auxiliaire
 - \$ 100. pour le membre associé
- c) Le taux de cotisation annuelle pourra être modifié par l'assemblée générale des membres du Syndicat et entrera en vigueur lorsqu'approuvé par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

DÉMISSION OU EXCLUSION

- 8.- a) Tout membre qui veut se retirer du Syndicat peut le faire en tout temps et doit en aviser le secrétaire par écrit;
- b) Le conseil d'administration du Syndicat a le droit d'exclure un membre pour les raisons suivantes :
- 1) si le membre refuse de se conformer aux règlements;
 - 2) s'il se sert de son titre de membre pour favoriser des affaires personnelles ou des intérêts particuliers opposés aux intérêts généraux du Syndicat;
 - 3) s'il exerce des activités professionnelles opposées à celles du Syndicat;
- c) Tout membre qui se retire ou qui est exclu du Syndicat cesse d'avoir droit aux avantages et ne peut réclamer du Syndicat les sommes versées jusqu'à ce jour pour quelque fin que ce soit;
- d) Tout membre qui est en retard de trois (3) mois dans le paiement de sa cotisation, cesse automatiquement de faire partie du Syndicat. Il peut néanmoins réintégrer le Syndicat sans effet rétroactif à condition de payer les arriérés alors dus sur sa cotisation.

ASSEMBLEE ANNUELLE

- 9.- a) Le Syndicat tient une assemblée générale annuelle dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier. La date et l'endroit en sont fixés par le conseil d'administration;
- b) L'exercice financier commence le 1er septembre pour se terminer le 31 août de chaque année;
- c) L'assemblée générale annuelle doit, entre autres, traiter des sujets suivants :
- 1) Le rapport des activités de l'année par le président;
 - 2) Le rapport financier par le secrétaire;
 - 3) Les rapports des autres officiers délégués ou chargés d'affaires;
 - 4) Les rapports des comités spéciaux;
 - 5) L'élection du conseil d'administration;
 - 6) La nomination d'un vérificateur;
 - 7) La modification des règlements.
- d) Le quorum des assemblées annuelles est constitué des membres présents;
- e) L'assemblée générale annuelle est convoquée par le secrétaire et il doit s'écouler une période d'au moins 15 jours entre la date d'envoi de l'avis de convocation et la date de la tenue de l'assemblée.

ASSEMBLEE SPECIALE

- 10.- a) Le président, trois membres du conseil d'administration ou 10% du total des membres peuvent demander la tenue d'une assemblée générale spéciale;
- b) Lorsque l'assemblée générale spéciale est demandée par des membres du conseil d'administration ou des membres réguliers, la demande doit être faite au président ou au secrétaire par écrit, et doit spécifier le but de l'assemblée qui doit être tenue à l'intérieur de la province de Québec;
- c) Tout avis de convocation doit spécifier le but de l'assemblée et il doit s'écouler une période d'au moins dix (10) jours entre la date de l'envoi de l'avis et la date de la tenue de l'assemblée;
- d) Le quorum d'une assemblée générale spéciale est de 20% des membres.

VOTE

- 11.- a) Chaque membre n'a droit qu'à une voix;
- b) Personne ne peut voter par procuration;
- c) Le vote se prend à main levée à moins que deux membres ne réclament le vote par bulletin secret;
- d) Tout membre qui ne se conforme pas aux règlements du Syndicat est déchu de son droit de vote.

COMITES REGIONAUX

- 12.- a) Chaque comité régional est composé de producteurs en serre membres du Syndicat. Le territoire de chaque comité correspond au territoire des Fédérations régionales de l'UPA;
- b) Les comités régionaux sont formés d'un minimum de cinq (5) membres par région. Les membres du comité sont élus annuellement par les producteurs en serre de la région concernée lors d'une Assemblée générale annuelle tenue à cette fin;
- c) La mise en nomination des membres du comité régional se fait par proposition dûment appuyée;
- d) Ces nominations sont ratifiées par l'Assemblée générale annuelle des producteurs en serre de la région concernée;
- e) Les membres élus du comité se choisissent un président parmi eux.

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

- 13.- a) Le Syndicat est administré par un conseil d'administration formé des présidents de chacun des comités régionaux et à condition qu'ils soient des producteurs en serre. Si le président ne peut représenter sa région, il délègue le vice-président ou sinon un autre membre du comité régional. Ces nominations sont ratifiées par l'Assemblée générale annuelle;
- b) Les administrateurs élus se choisissent un président, un vice-président et un troisième membre de l'exécutif;
- c) Le conseil d'administration nomme un secrétaire;
- d) Les membres du conseil d'administration, de l'exécutif et de tous comités ont droit en plus de leurs frais de déplacement et séjour, à une allocation sous forme de jetons de présence par jour de session dont le montant sera fixé par résolution au conseil d'administration;
- e) Le conseil se réunit aussi souvent que le nécessitent les affaires du Syndicat. Il doit se réunir avant chaque Assemblée générale pour en préparer l'ordre du jour. Il est convoqué par le président ou en l'absence de ce dernier, par le vice-président. Trois (3) membres du conseil d'administration ont le droit de réclamer la tenue d'une assemblée d'urgence. Ils devront en faire la demande par écrit au président et spécifier le motif de la réunion;
- f) Le quorum des assemblées du conseil est constitué de la moitié des membres plus un;
- g) Tout administrateur qui, sans motif valable, manquera trois réunions consécutives du Syndicat, peut être remplacé.

ATTRIBUTIONS

- 14.- a) Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat;
- b) Il prépare le programme des activités de l'année;
- c) Il donne suite aux décisions prises à l'assemblée générale annuelle et aux assemblées spéciales;
- d) Il soumet un rapport financier aux membres des assemblées;
- e) Il s'adjoit des comités pour l'étude de certaines questions et la réalisation de certains projets;
- f) Toute vacance se produisant dans l'année est comblée par le conseil d'administration;
- g) Il étudie et accepte toute demande d'adhésion au Syndicat.

COMITE EXECUTIF

- 15.- a) Le comité exécutif se compose du président, du vice-président et d'un autre membre faisant partie du conseil d'administration et nommé par lui;
- b) Le quorum du comité exécutif est de deux (2) membres;
- c) Le comité exécutif se réunit sur convocation du président ou du vice-président;
- d) Le comité exécutif administre les affaires courantes du Syndicat et prépare le budget. Il doit faire rapport de ses actes au conseil d'administration chaque fois que celui-ci se réunit.

PRESIDENT

- 16.- a) En plus des attributions décrites aux présents règlements, le président préside l'assemblée annuelle, les assemblées spéciales, les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif;
- b) Il assure le respect des règlements du Syndicat;
- c) Il représente le Syndicat dans ses rapports avec les tiers; par ailleurs, il peut nommer toute personne à le remplacer, s'il y a lieu.

VICE-PRESIDENT

- 17.- a) En cas d'absence du président, le vice-président occupe le fauteuil et dirige les délibérations;
- b) En cas d'absence du président, du vice-président et du troisième membre de l'exécutif, l'assemblée se choisit un président parmi les membres du conseil d'administration.

SECRETARE

- 18.- a) Il s'occupe de la correspondance des archives et dresse les procès-verbaux;
- b) Il est tenu de donner accès à ses livres à tout membre du conseil d'administration;

- c) Il est choisi par le conseil d'administration mais n'en fait pas partie;
- d) Il signe conjointement les chèques avec le président ou tout autre administrateur désigné par le conseil.

ADMINISTRATEURS

- 19.- Les administrateurs du Syndicat ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat dans leur territoire. Ils doivent s'occuper du recrutement et faire la propagande pour les assemblées du Syndicat.

VERIFICATEUR

- 20.- Le vérificateur doit être nommé par l'assemblée annuelle. Il est tenu de surveiller la comptabilité, d'examiner les inventaires, de vérifier l'état de la caisse. Il a accès aux livres n'importe quand. Il doit faire rapport à l'assemblée annuelle si la chose est nécessaire.

AFFILIATION

- 21.- a) Le Syndicat peut s'affilier :
- à la Fédération des producteurs maraîchers du Québec;
 - à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec.
- b) Le droit d'affiliation à ces fédérations est déterminé par eux après consultation avec le conseil d'administration du Syndicat.

AMENDEMENTS

- 22.- Les présents règlements peuvent être amendés par le vote des deux tiers (2/3) des membres présents à l'assemblée générale ou à toute autre assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Tout projet d'amendement doit être transmis au conseil d'administration et il doit en être donné avis dans la lettre de convocation. Tout amendement aux présents règlements ne peut entrer en vigueur avant d'avoir été approuvé par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

DISSOLUTION

- 23.- Le Syndicat ne peut être dissout aussi longtemps qu'au moins quinze (15) membres en règle et citoyens canadiens s'y opposeront.

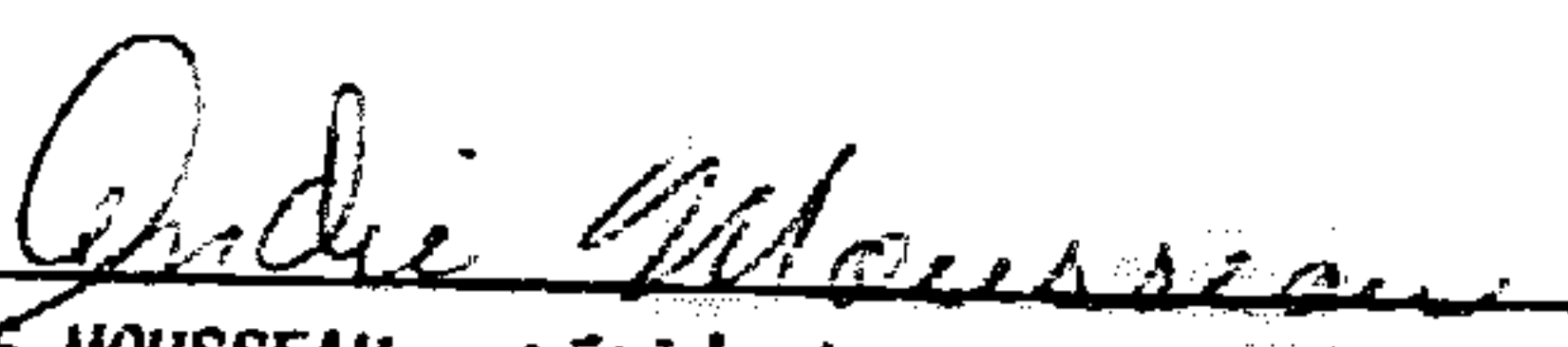

JEAN-CLAUDE TESSIER, secrétaire

COPIE CERTIFIE CONFORME

Longueuil, le 21^{ème} jour de juin
mil neuf cent quatre-vingt-trois.

EXTRAIT du procès-verbal d'une réunion des membres du Comité
exécutif de l'Association des producteurs en serre du Québec,
tenue par téléphone, lundi, le 11 juillet 1983.

Sur motion dûment proposée et secondée, il
est unanimement résolu que l'Association des
producteurs en serre du Québec permette au
Syndicat des producteurs en serre du Québec
de porter le nom de "Syndicat des producteurs
en serre du Québec".


ANDRÉ MOUSSEAU, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil
neuf cent quatre-vingt-trois.

Annexe 2

RÈGLEMENTS Les producteurs en serre du Québec

Amendés le 3 novembre 2021

Les dispositions qui suivent constituent les Règlements généraux de « les producteurs en serre du Québec », association professionnelle de producteurs et productrices agricoles constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q. c. S-40), le 1^{er} octobre 1983 et dont le numéro d'immatriculation est 1144014454.

Ce syndicat regroupe les producteurs et productrices agricoles en serre des municipalités du territoire de la province de Québec.

SIÈGE SOCIAL

- 1- Le siège social du syndicat est situé au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil, J4H 3Y9.

BUT DU SYNDICAT

- 2- Le syndicat a pour objet, généralement l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres et particulièrement de :
- a) grouper et représenter tous les producteurs et productrices en serre du Québec ;
 - b) étudier les problèmes relatifs à la production et à la mise en marché des produits en serre ;
 - c) coopérer à la vulgarisation ainsi qu'au développement de la science agronomique et des techniques de production en serre ;
 - d) renseigner les producteurs et productrices sur les questions de production et de vente des produits en serre ;
 - e) favoriser la mise sur pied de toute organisation susceptible d'aider ses membres ;
 - f) Surveiller et inspirer toute législation intéressant ses membres;
 - g) rehausser le prestige du producteur et de la productrice en serre dans l'estime de l'opinion publique.

DÉFINITION

- 2.1 a) Une serre est définie comme un espace de production de fruits, de légumes et/ou de toute plante, commercialisé et vendu à un tiers. La serre est un espace de production fermé recouvert de matière transparente ou non, et dont la structure porteuse

correspond au code national de bâtiment agricole pour des serres. Généralement la serre est équipée d'un système de chauffage passif ou actif et/ou un système de ventilation naturelle ou forcée.

MEMBRES

- 3-
- a) peut être membre actif du syndicat, à la condition qu'il ou elle signe une demande d'adhésion, tout producteur, productrice intéressé(e) dans la production en serre, répondant à la définition de producteur, productrice agricole au sens de la loi sur les producteurs, productrices agricoles (LRQ. C. P-28) ayant son exploitation sur le territoire du syndicat.
 - b) peut être membre auxiliaire, toute personne intéressée à l'industrie des serres au Québec ;
 - c) peut être membre associé, toute personne ou compagnie qui fournit des biens et services aux membres du syndicat ;
 - d) les membres auxiliaires ou associés ont le droit d'assister aux assemblées générales annuelles et spéciales du syndicat, mais ils n'ont pas le droit de vote.

FRAIS ANNUELS

- 4-
- a) tout membre actif doit payer des frais annuels syndicaux fixes de 250 \$. À ces frais s'ajoute un frais variable, selon la superficie de l'entreprise, lequel est fixé par résolution lors de l'assemblée annuelle ;
 - a.1) pour le membre actif dont les superficies sont inférieures à 1 000 m², malgré le paragraphe a) du présent article, le frais annuel total est de 250 \$ s'applique;
 - b) le montant des frais annuels pour le membre actif pourra être modifié par l'assemblée générale des membres du syndicat et entrera en vigueur à la date déterminée par l'assemblée générale ;
 - c) le montant des frais annuels syndicaux, pour les catégories de membre associé et de membre auxiliaire, est déterminé par le conseil d'administration.
 - d) Afin d'inciter l'adhésion de nouveaux membres, toute entreprise serricole n'ayant pas été membre au cours des 3 dernières années et adhérant au PSQ obtiendra un rabais de 50% des frais annuels pour la première année, à condition qu'elle s'engage pour une période minimale de 3 ans.

DÉMISSION

- 5- a) tout membre qui veut se retirer du syndicat peut le faire en tout temps et doit en aviser le secrétaire ou la secrétaire par écrit, au président ou à la présidente ;
- b) tout membre qui se retire, cesse d'avoir droit aux avantages et ne peut réclamer les sommes qu'il ou elle a versé pour les frais annuels ou autre fin ;
- c) tout membre qui est en retard de trois mois dans le paiement de sa cotisation, cesse automatiquement de faire partie du syndicat. Il peut néanmoins réintégrer le syndicat, sans effet rétroactif, à condition de payer les frais annuels alors dus ;

EXERCICE FINANCIER

- 6- L'exercice financier commence le 1^{er} août pour se terminer le 31 juillet de chaque année.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

- 7- L'assemblée des membres est convoquée chaque année par le conseil d'administration ou, suivant ses directives, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice financier.
- a) l'avis de convocation de l'assemblée annuelle indique la date, l'heure et le lieu où elle est tenue, ainsi que l'ordre du jour ; il est envoyé à chacun des membres au moins quinze jours avant l'assemblée. Il n'est pas nécessaire de mentionner à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle les questions qui y sont ordinairement traitées ;
- b) l'assemblée générale annuelle doit, entre autres, traiter des sujets suivants :
- 1- le rapport des activités de l'année par le président ou la présidente ;
 - 2- le rapport financier par le secrétaire ou la secrétaire, le trésorier ou la trésorière ;
 - 3- les rapports des autres officiers délégués ou chargés d'affaires ;
 - 4- les rapports des comités spéciaux ;
 - 5- l'élection du conseil d'administration ;
 - 6- la nomination d'un expert-comptable ;
 - 7- la modification des règlements ;

- 8- tout autre sujet rapporté à l'ordre du jour par le C. A.
- c) le quorum nécessaire aux délibérations de l'assemblée est composé des membres présents ;
- d) l'assemblée a les pouvoirs les plus étendus et est le principal organisme de direction du syndicat. Elle prend connaissance, entend et approuve les rapports produits, elle élit les membres du conseil d'administration, elle nomme les experts-comptables, elle peut demander la formation de comités spéciaux pour la réalisation de certains projets, elle prend les décisions et donne les directives relatives à la bonne marche du syndicat ;
- e) l'assemblée des membres ne peut délibérer sur d'autres questions que sur celles figurant à l'ordre du jour. Cependant, l'ordre du jour peut être amendé afin d'y ajouter un sujet de délibération, s'il y a urgence, et qu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les 2/3 des membres présents se prononcent pour l'amendement. Lors de l'assemblée annuelle, chacun et chacune peut soulever toute question d'intérêt général pour le syndicat ou ses membres ;
- f) l'assemblée annuelle donne ses orientations sur les principaux dossiers des PSQ par le biais de résolutions, qui une fois adoptées, demeurent actives pendant deux ans et demandent des actions de suivi pendant cette même période.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

- 8- a) le président, trois membres du conseil d'administration ou 10 % du total des membres peuvent demander la tenue d'une assemblée générale spéciale ;
- b) lorsque l'assemblée générale spéciale est demandée par des membres du conseil d'administration ou des membres réguliers, la demande doit être faite au président ou présidente, ou au secrétaire ou la secrétaire par écrit, et doit spécifier le but de l'assemblée qui doit être tenue à l'intérieur de la province de Québec ;
- c) tout avis de convocation doit spécifier le but de l'assemblée et il doit s'écouler une période d'au moins dix (10) jours entre la date de l'envoi de l'avis et la date de la tenue de l'assemblée ;
- d) le quorum d'une assemblée générale spéciale est de 20% des membres ;

VOTE

- 9-
- a) chaque membre n'a droit qu'à une voix ;
 - b) personne ne peut voter par procuration à l'exception des fondés de pouvoir désignés par une corporation ;
 - c) le vote se prend à main levée à moins que deux membres ne réclament le vote par bulletin secret ;
 - d) les décisions de l'assemblée se prennent à la majorité des voix exprimées ;
 - e) tout membre qui ne se conforme pas aux règlements du syndicat est déchu de son droit de vote.

L'assemblée est régie par les règles des procédures.

CONSEIL

D'ADMINISTRATION

- 10-
- a) Le syndicat est administré par un conseil d'administration formé d'un maximum de quinze (15) douze (12) membres représentant les secteurs de la production de fruits et de légumes et le secteur de la production de fleurs-plantes :

Secteur fruits et légumes, maximum 6 représentants nommés par l'assemblée annuelle

Secteur fleurs-plantes, maximum 6 représentants nommés par l'assemblée annuelle

Au besoin, l'assemblée générale peut nommer 3 administrateurs/administratrices supplémentaires en appui aux deux secteurs afin de représenter des productions ou des classes de producteurs.

Ces représentants doivent être membres actifs du syndicat et doivent avoir payé les frais annuels syndicaux. Ces nominations sont ratifiées par l'assemblée générale annuelle.
 - b) les administrateurs se choisissent un président ou une présidente du conseil d'administration et un président ou une présidente pour chacun des secteurs fruits et légumes et fleurs-plantes. Une même personne ne peut cumuler deux postes. Les présidents ou présidentes des secteurs sont nommés ipso facto vice-président du conseil d'administration.

- c) le conseil d'administration nomme un ou une secrétaire et un ou une trésorière ;
- d) le conseil d'administration désigne les membres de l'exécutif de même que les autres permanents. Le conseil d'administration peut également nommer le secrétaire et/ou le directeur général et/ou le comptable comme signataire des chèques et tout effet de commerce ;
- e) le conseil se réunit aussi souvent que le nécessitent les affaires du syndicat. Il doit se réunir avant chaque assemblée générale pour en préparer l'ordre du jour. Il est convoqué par le président ou la présidente ou en l'absence de ce dernier ou dernière, par le vice-président ou la vice-présidente et ce, sans délai minimum. Trois membres du conseil d'administration ont le droit de réclamer la tenue d'une assemblée d'urgence. Ils devront en faire la demande par écrit au président ou présidente et spécifier le motif de la réunion ;
- f) le quorum des assemblées du conseil est constitué de la majorité des administrateurs ;
- g) tout administrateur, administratrice qui, sans motif valable, manquera trois réunions consécutives du syndicat, peut être remplacé(e) ;
- h) les membres du conseil d'administration ou d'un de ses organes peuvent, si tous et toutes sont d'accord, participer à une réunion à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, par téléphone notamment.

Ces membres peuvent également renoncer à l'avis de convocation à une réunion du conseil ou d'un de ses organes leur seule présence équivaut à la renonciation à l'avis de convocation, à moins qu'ils ou qu'elles ne soient là pour contester la régularité de la convocation.

- i) les résolutions écrites, signées par toutes les personnes habilitées à voter, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil ou d'une séance d'un autre organe ; un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux des délibérations.
- j) en cas d'abandon de son poste au sein du conseil d'administration par l'un des administrateurs, pour quelque raison que ce soit, en cours de mandat, celui-ci sera remplacé par un producteur du secteur (fruits et légumes ou fleurs-plantes), par un producteur de sa région, identifié par les membres du conseil d'administration.

ATTRIBUTIONS

- 11- a) le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du syndicat ;
- b) il prépare le programme des activités de l'année ;
- c) il donne suite aux décisions prises à l'assemblée annuelle générale et aux assemblées spéciales ;
- d) il adopte les états financiers et il soumet un rapport financier aux membres des assemblées ;
- e) il s'adjoit des comités pour l'étude de certaines questions et la réalisation de certains projets ;
- f) toute vacance se produisant dans l'année est comblée par le conseil d'administration.

COMITÉ EXÉCUTIF

- 12- a) le comité exécutif se compose du président ou présidente et des deux vice-présidents ou vice-présidentes et du trésorier ou trésorière ;
- b) le quorum du comité exécutif est de deux (2) membres ;
- c) Le comité exécutif se réunit sur convocation du président ou présidente ou des vice-présidents ou vice-présidentes.
- d) le comité exécutif administre les affaires courantes du syndicat et prépare le budget. Il doit faire rapport de ses actes au conseil d'administration chaque fois que celui-ci se réunit.

PRÉSIDENT

- 13- a) en plus des attributions décrites aux présents règlements, le président ou présidente préside l'assemblée annuelle, les assemblées spéciales, les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif ;
- b) il ou elle assure le respect des règlements du syndicat ;
- c) en tant que président ou présidente, sauf au cas de scrutin secret, il ou elle ne vote qu'au cas d'égalité des voix ;
- d) il ou elle représente le syndicat dans ses rapports avec les tiers ; par ailleurs, il ou elle peut mandater toute personne à le ou la remplacer, s'il y a lieu ;
- e) il ou elle s'assure que les décisions prises aient des suivis.

VICE-PRÉSIDENT

- 14- a) en cas d'absence du président ou de la présidente, le premier vice-président ou première vice-présidente occupe le fauteuil et dirige les délibérations ;
- b) en cas d'absence du président ou de la présidente et du premier vice-président ou vice-présidente, le deuxième vice-président ou deuxième vice-présidente occupe le fauteuil et dirige les délibérations ;
- c) en cas d'absence du président ou de la présidente et des deux vice-présidents ou vice-présidentes, l'assemblée se choisit un président ou présidente parmi les membres du conseil d'administration.

SECRETÉAIRE

- 15- a) il ou elle s'occupe de la correspondance et dresse les procès-verbaux ;
- Il ou elle conserve les documents et en permet l'accès conformément au Règlement sur la conservation et l'accès aux documents du syndicat.
- b) il ou elle est choisie par le conseil d'administration mais n'en fait pas partie.

TRÉSORIER

- 16- a) la ou le trésorier est responsable du suivi budgétaire du syndicat et elle ou il doit rendre des comptes au conseil d'administration ;
- b) il ou elle fait partie du conseil d'administration et il ou elle est choisie par le conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS

- 17- Les administrateurs, administratrices du syndicat ont la responsabilité de la bonne marche du syndicat dans leur territoire. Ils ou elles doivent s'occuper du recrutement et faire la propagande pour les assemblées du syndicat.

RÉMUNÉRATION ET INDEMNISATION

- 18- Les membres du conseil d'administration ou d'un de ses organes ont droit, en plus de leurs frais de déplacement et de séjour, à une allocation sous forme de jetons de présence par jour de session dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Le conseil peut également autoriser le paiement des allocations ci-dessus prévues à tout membre à qui il a demandé l'accomplissement d'un service ou d'une mission dans l'intérêt du syndicat.

De plus, sous réserve et dans la mesure prévue à la Politique relative au régime de protection contre la responsabilité civile extracontractuelle du Fonds de défense professionnelle de l'UPA, un administrateur ou une administratrice, actuel(le) ou passé(e), a le droit d'être indemnisé(e) de tous frais et dépenses, de quelque nature qu'ils soient, encourus en raison d'une poursuite civile, criminelle ou autre à laquelle il ou elle était partie en cette qualité.

EXPERT-COMPTABLE

- 19- L'expert-comptable doit être nommé par l'assemblée annuelle. Il est tenu de surveiller la comptabilité, d'examiner les inventaires, de vérifier l'état de la caisse. Il a accès aux livres n'importe quand. Il doit faire rapport à l'assemblée annuelle si la chose est nécessaire.

AFFILIATION

- 20- a) le syndicat peut s'affilier sur approbation du conseil d'administration ou de l'assemblée à toute autre organisation notamment :
- à Québec Vert ;
 - à l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;
 - au Conseil canadien de l'horticulture (CCH) ;

AMENDEMENTS

- 21- Les présents règlements peuvent être amendés par le vote des deux tiers (2/3) des membres présents à l'assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Tout amendement aux présents règlements entre en vigueur à la date déterminée par l'assemblée générale ou toute autre assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Annexe 3

**Composition du conseil d'administration (CA) des Producteurs en serre du Québec
2022-2023**

M. André Mousseau, président

M. Hervé Barjol, vice-président, secteur ornemental

M. Sylvain Terrault, vice-président, secteur fruits et légumes

M. Mathieu Lemonnier, trésorier

M. Nicolas Bédard, administrateur

M. Martin Bourgeois, administrateur

M. Sylvain Cléroux, administrateur

M. Jacques Demers, administrateur

Mme Audrey Fontaine, administratrice

Mme Caroline Fontaine, administratrice

Mme Sophie Gendron, administratrice

Mme Camille Théberge- Ménard, administratrice

M. Charles Verdy, administrateur

M. Luc Verrier, administrateur

Mme Marlène Thiboutot, directrice générale

Annexe 4

**Chambre de coordination et développement (CCD)
pour la production serricole du Québec**

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant le projet mené par les PSQ visant la création d'une chambre de coordination et de développement dédié à la production serricole, comprenant les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture ornementale, à l'exception des plants forestiers et du cannabis;

Considérant que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ vise à répondre aux défis du secteur serricole et à lui permettre de participer activement à son développement;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que la future chambre de coordination et de développement sera consacrée à promotion et à la recherche et développement au bénéfice du secteur serricole;

Considérant que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant que le secteur de la production de fraises et framboises du Québec ainsi que celui de la production en serre en Ontario et en Colombie-Britannique ont démontré la valeur ajoutée d'un financement collectif de la recherche, du développement et de la promotion;

Considérant la volonté des PSQ d'être accrédité pour représenter tous les producteurs en serres au sein de la future chambre de coordination et de développement, à l'exception des producteurs de cannabis et des producteurs de plants forestiers;

Considérant que ce projet de chambre de coordination et de développement propose le prélèvement par les PSQ auprès des personnes visées par son accréditation d'une contribution juste et raisonnable devant assurer le financement des activités de promotion et de recherche pour les entreprises en production serricole au Québec;

Considérant les nombreuses démarches menées par les PSQ pour informer et présenter le projet de Chambre de coordination et développement auprès des entreprises et partenaires du secteur, notamment auprès des personnes qui seront couvertes par son accréditation;

Considérant que les membres des PSQ ont, lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 novembre 2022, réitéré leur appui en faveur du projet de création d'une chambre de coordination et de développement

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARJOL ET APPUYÉE PAR MME SOPHIE GENDRON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui au projet de chambre de coordination et de développement;

Que les PSQ, en tant qu'association de producteurs en serre, entreprennent les démarches nécessaires auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin de demander dans les meilleurs délais:

- L'accréditation des PSQ à titre de représentant des producteurs en serre à l'égard de la chambre de coordination et de développement
- La création d'une chambre de coordination et de développement dédiée au secteur serricole, à l'exception de la production de cannabis et de plants forestiers;

Résolution adoptée le 10 mai 2023.

Marlene Thiboutot

Mme Marlène Thiboutot
Directrice générale
Producteurs en serre du Québec

Annexe 5



Filière fruits et légumes de serre du Québec

**Chambre de coordination et développement (CCD)
pour la production serricole du Québec**

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant le projet mené par les PSQ visant la création d'une chambre de coordination et de développement dédié à la production serricole, comprenant les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture ornementale, à l'exception des plants forestiers et du cannabis;

Considérant que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ vise à répondre aux défis du secteur serricole et à lui permettre de participer activement à son développement;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant que les PSQ est la meilleure organisation pour mener à terme la création et ultérieurement assurer la gestion et le succès de la chambre de coordination et de développement;

Considérant que le secteur de la production de fraises et framboises du Québec ainsi que celui de la production en serre en Ontario et en Colombie-Britannique ont démontré la valeur ajoutée d'un financement collectif de la recherche et de l'innovation ainsi que de la promotion;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. PATRICE HARNOIS ET APPUYÉE PAR MME CAROLINE PRÉVOST, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant que membres de la table filière fruits et légumes de serre du Québec à l'accréditation des PSQ à titre de représentant des producteurs en serre à l'égard de la chambre de coordination et de développement et à la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

**Résolution adoptée lors de la rencontre de la Table filière fruits et légumes de serres du Québec
tenue le 30 mars 2023.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Demers', written in a cursive style.

Jacques Demers
Président de la table filière fruits et légumes de serre du Québec

Membres de la Table Filière fruits et légumes de serre du Québec

Secteur de la production

- M. Jacques Demers, Productions Horticoles Demers, président
- Mme Dominique Fortier, Excel Serres
- Mme Sophie Gendron, Les Frileuses
- M. Luc Verrier, Les serres Verrier
- M. Sylvain Terrault, Hydroserre
- M. André Mousseau, Cactus Fleuri

Représentant de la Relève

- M. Charles Verdy, Les Herbes Gourmandes
- Mme Audrey Fontaine, Jardins La Brouette

Secteur en amont de la production : fournisseurs d'équipements et d'intrants

- M. Patrice Harnois, Les industries Harnois

Secteur en aval de la production : secteur de la distribution

- Mme Sophie Perreault, AQDFL, vice-présidente

Secteur de la recherche et services-conseils

- Mme Caroline Provost, CRAM
- M. Jacques Thériault, Climax conseil
- M. Guillaume Proulx-Gobeil, Gobeil-Dion

Secteur gouvernemental et institutionnel

- Mme Julie Ouellet, MAPAQ
- Mme Guylaine Guay, FADQ
- M. François Désautels, Hydro-Québec
- M. Samuel Dagenais, AAC
- M. Daniel Gingras, ITAQ

Annexe 6

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA TABLE FILIÈRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE
AVRIL 2023**

**Chambre de coordination et développement (CCD)
pour la production serricole du Québec**

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur serricole et de participer à la croissance du marché;

Considérant le projet mené par les PSQ visant la création d'une Chambre de coordination et de développement dédiée à la production serricole, comprenant les secteurs des fruits et légumes et des végétaux de serre ornementaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis;

Considérant que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ vise à répondre aux défis du secteur serricole et à lui permettre de participer activement à son développement;

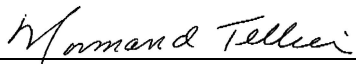
Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que la mise en place d'une Chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant que les PSQ est la meilleure organisation pour mener à terme la création et ultérieurement assurer la gestion et le succès de la Chambre de coordination et de développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que le secteur de la production de fraises et framboises du Québec ainsi que celui de la production en serre en Ontario et en Colombie-Britannique ont démontré la valeur ajoutée d'un financement collectif de la recherche et de l'innovation ainsi que de la promotion;

SUR PROPOSITION de M. Alain Baril APPUYÉE par M. Alexandre Bastien, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de réitérer notre appui en tant que Table filière de l'horticulture ornementale à l'accréditation des PSQ à titre de représentant des producteurs en serre à l'égard de la Chambre de coordination et de développement et à la création d'une Chambre de coordination et de développement du secteur serricole dans les meilleurs délais.


M. Normand Tellier
Président du conseil d'administration
Table filière de l'horticulture ornementale

Annexe 7

LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE FILIÈRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE 2022-2023

Regroupement officiel	Secteur	Délégué
AAPQ	Architectes paysagistes	Virginie Hébert
ACJQ	Concepteurs de jardins	Noémie Bergeron
AIQ	Systèmes d'irrigation	Serge Bujold
APANQ	Producteurs d'arbres de Noël	Émilie Turcotte-Côté
APGQ	Producteurs de gazon	Alexandre Bastien
APPQ	Aménagement paysager	Kim Ostrowski
AQCHO-AJQ	Jardineries	Normand Tellier
AQCHO-AQFH	Fournisseurs	Andréanne Despins-Lafond
AQCHO-AQFH	Fournisseurs	Jérôme Giguère
AQCHO-RDIF	Fleuristeries	Johanne Martel
AQPP	Producteurs en pépinière	Guy Boulet
AQPP	Producteurs en pépinière	Alain Baril
ASHOQ	Entretien d'espaces verts	Stéphane Bourque
CCCD	Chaînes et grandes surfaces	À combler
Québec Vert		Philippe Caissie
Québec Vert		Luce Daigneault
MAPAQ	Gouvernement	Julie Ouellet
MAPAQ	Gouvernement	Judith Lavoie
SPSQ	Producteurs en serre	André Mousseau
SPSQ	Producteurs en serre	Hervé Barjol
SPSQ	Producteurs en serre	Martin Bourgeois
Coopérative horticole Groupex	Groupements jardinerie	Sébastien Cordeau
Botanix	Groupements jardinerie	Hélène Dion
Canadian Tire		Valérie Alonso
Marché Floral Interprovincial	Grossistes	Andriy Migunov
Agriculture Canada	Gouvernement	Samuel Dagenais
FSHEQ	Consommateurs	Réjean Paradis
Financière agricole du Québec	Institutions bancaires	Anick Poirier
HortiCompétences	Organismes de services en HO	Isabelle Prévost
IQDHO	Organismes de services en HO	Marc André Laplante
ITA	Institutions d'enseignement	Claude Vallée
Fleurons du Québec	Municipalités	Annie Champagne
Les jardins du Québec	Jardins et parcs publics	Marie-Pierre Lamy
Communicateurs	Médias	Albert Mondor

Annexe 8

Montréal, le 4 avril 2023

Monsieur André Mousseau,
Président
Les Producteurs en Serre du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, QC
J4H 3Y9

Objet : Appui à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement de l'industrie serricole au Québec

Cher Monsieur Mousseau,

En réponse à votre sollicitation d'appui de l'AQDFL (Association québécoise de la distribution des fruits et légumes) à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour l'industrie serricole, du 30 mars 2023, notre association y répond positivement.

Dans la mesure où un tel projet visant à favoriser la recherche, l'innovation et la promotion des produits de serre participe à l'essor de l'industrie des fruits et légumes au Québec et rejoint donc la mission de l'AQDFL, notre association encourage toutes démarches dans ce sens.

En effet, l'AQDFL se fixe pour mission de promouvoir la consommation de fruits et légumes au Québec et l'activité des membres du secteur.

Notre association se tient volontiers à votre disposition pour participer aux discussions sur les enjeux de votre secteur et nos membres, comme toujours, contribueront à la distribution des produits de serre du Québec autant qu'il se peut.

Vous assurant de notre soutien dans ce dessein et nous tenant à votre disposition pour échanger sur les implications concrètes avec vous, une fois que la chambre de coordination sera implantée, nous vous prions, Monsieur André Mousseau, d'agréer nos salutations distinguées.



Chris Sarantis
Président du Conseil d'administration de l'AQDFL 2023



Sophie Perreault
Présidente-Directrice générale de l'AQDFL

Le plus grand réseau d'affaire au cœur de l'industrie des fruits et légumes au Québec

Annexe 9

Le 5 avril 2023

Madame Marlène Thiboutot
Directrice générale
Les Producteurs en serre du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, Qc, J4H 3Y9

Objet : Chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Madame Thiboutot,

Nous tenons à réaffirmer notre volonté de soutenir activement la mise en place d'une chambre de coordination et de développement dont le mandat sera de contribuer à améliorer l'environnement d'affaires ainsi que l'expansion de l'industrie serricole dans son ensemble.

Soyez assuré de notre appui dans ce projet tant pour l'accréditation des PSQ à titre de représentant des producteurs en serre qu'à l'égard de la mise en place de la chambre de coordination et de développement.

Acceptez, Madame Thiboutot, mes cordiales salutations,



Patrice Harnois, ing.
Président-Directeur général

/mf

Annexe 10



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Le 18 mai 2023

Monsieur André Mousseau
Président
Les Producteurs en serre du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Appui renouvelé de l'Union des producteurs agricoles à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Monsieur,

La présente a pour but de réitérer l'appui de l'Union des producteurs agricoles en faveur des Producteurs en serre du Québec (PSQ) dans leurs démarches visant la création d'une chambre de coordination et de développement consacrée à la production serricole.

La future chambre de coordination et de développement aura pour objectifs la promotion, la recherche et le développement des marchés au bénéfice du secteur serricole. Elle visera notamment à répondre aux défis de ce secteur et à permettre à tous les acteurs de participer activement à son développement. Nous ne pouvons qu'être en faveur d'une telle initiative qui vise à répondre aux défis auxquels fait face le secteur serricole et qui, à terme, permettra aux acteurs concernés de participer à son développement.

À titre d'acteur incontournable du secteur serricole, l'organisation des PSQ nous paraît être la meilleure organisation pour mener à terme ce projet et pour y représenter tous les producteurs en serre concernés à titre d'association accréditée.

C'est donc avec plaisir que nous vous faisons parvenir la présente correspondance afin de vous réitérer notre appui.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président général,

Martin Caron

c. c. Mme Marlène Thiboutot, directrice générale, PSQ



Annexe 11-1

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

Procès verbal

Assemblée générale annuelle

14/11/2018



Ouverture	Un déjeuner maillage était offert aux participants et participantes. M André Mousseau ouvre l'assemblée annuelle à 8h15 et souhaite la bienvenue à tous et toutes.
Avis de convocation	L'avis de convocation est proposé par M Sylvain Lefort, appuyé par M Sylvain Wilson est adopté conforme pour la tenue de la présente assemblée.
Ordre du jour	L'ordre du jour modifié est proposé par M Luc Verrier, appuyé par M Sylvain Lefort est adopté en laissant l'item divers ouvert pour ajout au besoin.
Procédures assemblées délibérantes	Le manuel de procédures des assemblées délibérantes est proposé par M Claude Riel, appuyé par Mme Dominique Fortier et adopté à l'unanimité
Allocution du président de l'UPA M Marcel Groleau	M Groleau président de l'Union des producteurs agricoles s'adresse à l'assemblée en rappelant tout d'abord la contribution de l'Union à la campagne électorale québécoise. L'UPA a notamment proposé l'élaboration d'un plan vert pour encadrer le développement de l'agriculture. Les principaux thèmes présentés par L'UPA durant la campagne était la mise en place d'un plan vert en soutien au développement de l'agriculture, l'impact de la hausse rapide du salaire minimum, l'impact des accords de libre-échange, le financement des exploitations, la fiscalité municipale et l'innovation. Il mentionne également que l'UPA a organisée une marche citoyenne le 18 novembre prochain sous le thème garde-manger en danger et invite les personnes présentes a y participer.
Procès-verbal de l'AGA tenue le 15 novembre 2017	Le procès-verbal de l'Assemblée annuelle tenue le 15 novembre 2017 est proposé par M Sylvain Lefort, appuyé par M Claude Riel est adopté.
Allocution M Christian brunet, président FIHOQ	Plusieurs dossiers ont été traités par la FIHOQ en cours d'année : la main d'œuvre saisonnière, la campagne de promotion générique, la mise en ligne d'un site web visant à diffuser l'information pour faciliter l'utilisation des plantes, l'agriculture urbaine, les infrastructures vertes, la mise en place d'une chaire de leadership en enseignement. Des activités de représentations au plan canadien et provincial ont été réalisées et demain le Ministre M Lamontagne visitera l'exposition et rencontrera les dirigeants de la FIHOQ et que vendredi M Poissant annoncera un important investissement dans la grappe de recherche. M Brunet mentionne en terminant qu'il a été nommé président de l'Alliance canadienne

Rapport d'activités	Un rapport d'activités est présenté aux membres relatant les différentes actions et réalisations de l'association en cours d'année. Le rapport d'activité fait partie intégrante du cahier de l'AGA distribué.
Rapport financier	Un rapport financier est présenté aux membres. L'écart entre les revenus et les dépenses est de 4642\$. Le projet d'état financier (avis au lecteur) présenté pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2018 est proposé par M Sylvain Lefort, appuyé par M Sylvain Cléroux et adopté.
Avis au lecteur	Il est proposé par Mme Dominique Fortier, appuyé par M Sylvain Lefort et adopté de confier le mandat d'avis au lecteur au service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA Montérégie.
Nomination des administrateurs	<p>Il est proposé par M Jacques Demers et appuyé par M Sylvain Cléroux de nommer aux postes d'administrateurs pour l'année 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur fruits et légumes de serre <ul style="list-style-type: none"> ○ Sylvain Lefort ○ Sylvain Terrault ○ Luc Verrier ○ Dominique Fortier ○ Jacques Demers • Secteur fleurs et plantes (ornemental) <ul style="list-style-type: none"> ○ André Mousseau ○ Sylvain Cléroux ○ Sylvain Wilson ○ Hervé Barjol ○ Martin Bourgeois <p>Il est proposé par M Sylvain Lefort de nommer Dominic Pion au poste d'administrateur pour le secteur fleurs, plantes (ornemental). Toutes les personnes nommées acceptent un mandat en tant qu'administrateur pour l'année se terminant à l'AGA qui se tiendra en novembre 2019. Le conseil d'administration verra à compléter la liste des administrateurs pour le secteur fruits et légumes en cours d'année.</p>
Marché Floral	M Pierre Charbonneau directeur général présente aux participants le marché floral. Le marché existe depuis 1972 et les 41 actionnaires actuels sont des producteurs en serre exploitant en Ontario et au Québec. Un important projet en cours vise à mettre en place un système d'encan virtuel accessible à distance. Ce système est complété par un système de livraison. Actuellement seulement 25% des produits passent par l'encan le reste est vendu en commande ou en prévente. M Charbonneau invite les producteurs à approvisionner le marché floral en produits de serre. Le marché floral offre également aux clients des produits

	<p>d'importations. En collaboration avec le PSQ une aide financière provenant d'Agriculture Canada permettra de financer une partie de ce nouvel encan virtuel.</p>
<p>Resolutions</p>	
<p>Chambre de coordination et de développement secteur ornemental</p>	<p>Considérant que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles</p> <p>Considérant que le PSQ a présenté une synthèse du projet de chambre de coordination et de développement basé sur un financement provenant d'un prélevé de 5% du montant de subvention reçu par les producteurs de végétaux d'ornements produits en serre dans le cadre du programme agri-Québec</p> <p>Considérant que selon les données compilées le prélevé totaliserait environ 187 000\$ (5%*3,7M\$) par année pour financer les activités (projets) de la chambre secteur ornemental en plus de 48 500\$ (250\$* 194 producteurs) pour l'administration par l'association accréditée.</p> <p>Considérant que le montant de 187 000\$ pourrait être utilisé pour financer la promotion générique, la promotion des produits québécois et éventuellement l'innovation.</p> <p>Considérant Qu'un projet détaillé devrait être présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires au printemps 2019</p> <p>Considérant Qu'il est essentiel qu'un groupe de producteurs en serre de végétaux d'ornement définisse clairement le type de projets à prioriser pour l'utilisation du fonds (187 000\$)</p> <p>Considérant Que suite aux modifications aux règlements du PSQ le conseil d'administration est composé de 6 producteurs de fleurs et de plantes (secteur ornemental)</p> <p>Considérant Que les producteurs en serre en Ontario paie une contribution de 2¢ par pied carré par année pour leur association accréditée (Flowers Canada)</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que les producteurs composant le conseil d'administration du PSQ secteur ornemental se réunissent à au moins une reprise d'ici le 31 décembre 2018 afin d'élaborer les priorités de projets à financer dans le cadre d'une chambre de coordination et de développement. 2. Que les 6 producteurs élaborent également un plan de gestion de ce fonds. Par exemple, établir le mode de sélection des projets à financer, le plan de gestion, le suivi et la diffusion des résultats, etc. <p>Proposé par Sylvain Wilson, appuyé par Martin Bourgeois et adopté à l'unanimité</p>

<p>Chambre de coordination et de développement secteur fruits et légumes</p>	<p>Considérant que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles</p> <p>Considérant que le PSQ a présenté une synthèse du projet de chambre de coordination et de développement basé sur un financement provenant d'un prélevé de 5% du montant de subvention reçu par les producteurs de fruits et de légumes en serre dans le cadre du programme agri-Québec</p> <p>Considérant que selon les données compilées le prélevé totaliserait environ 119 000\$ (5%*2,27M\$) par année pour financer les activités (projets) de la chambre secteur fruits et légumes en plus de 18 000\$ (250\$* 72 producteurs) pour l'administration par l'association accréditée</p> <p>Considérant que le montant de 119 000\$ pourrait être utilisé pour financer différents projets d'innovation</p> <p>Considérant Qu'un projet détaillé devrait être présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires au printemps 2019</p> <p>Considérant Qu'il est essentiel qu'un groupe de producteurs en serre de fruits et de légumes définisse clairement le type de projets à prioriser pour l'utilisation du fonds (119 000\$)</p> <p>Considérant Que suite aux modifications aux règlements du PSQ le conseil d'administration est composé de 6 producteurs de fruits et légumes</p> <p>Considérant Que les producteurs en serre en Ontario paie une contribution de 2.9¢ par pied carré par année pour leur association accréditée (OGVG)</p> <p>SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que les producteurs composant le conseil d'administration du PSQ secteur fruits et légumes se réunissent à au moins une reprise d'ici le 31 décembre 2018 afin d'élaborer les priorités de projets à financer dans le cadre d'une chambre de coordination et de développement. 2. Que les producteurs élaborent également un plan de gestion de ce fonds. Par exemple, établir le mode de sélection des projets à financer, le plan de gestion, le suivi et la diffusion des résultats, etc. <p>Proposé par Luc Verrier, appuyé par Jacques Demers et adopté à l'unanimité</p>
<p>Formation chef de culture, producteur</p>	<p>Considérant Que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage</p>

<p>et aspirant producteur</p>	<p>de photosynthèse additionnel</p> <p>Considérant Qu'il y a pénurie de chefs de cultures au Québec en fonction de la croissance de l'industrie</p> <p>Considérant Que certains producteurs souhaitent parfaire leurs connaissances techniques afin de suivre l'évolution des technologies et améliorer la productivité de leur entreprise</p> <p>Considérant Que les aspirants producteurs et la relève doivent disposer de connaissances techniques spécifiques à la production serricole durable en milieu contrôlé</p> <p>Considérant Que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances pratiques d'une production à l'année</p> <p>Considérant Que les programmes actuels ne sont pas adaptés à une clientèle adulte déjà sur le marché du travail</p> <p>Considérant que le secteur de la production de cannabis est en croissance accélérée engendrant une pression supplémentaire sur la rareté de la main d'œuvre qualifiée</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le PSQ demande au MAPAQ, avec l'appui de l'UPA, de développer un programme de formation adapté à la réalité de la pénurie de techniciens spécialisés, des chefs de cultures et au marché du travail. 2. Que le ou les programmes soient offerts aux producteurs actuellement en exploitation, à la relève ainsi qu'aux travailleurs déjà en emploi. <p>Proposé par Sylvain Lefort, appuyé Jacques Demers par et adopté à l'unanimité</p>
<p>Système de Plafonnement des Émissions De gaz à effet de Serre SPÉDE</p>	<p>Considérant Que le gouvernement fédéral a annoncé un allègement de 80% de la redevance sur les combustibles utilisés pour le chauffage des serres dans 4 provinces canadiennes dont l'Ontario</p> <p>Considérant Que cette décision pose un préjudice aux producteurs en serre du Québec qui ont à payer une redevance versée au Fonds Vert du Québec lors d'achats de gaz naturel, diésel, mazout, essence et propane face aux produits livrés au Québec par des producteurs des autres provinces canadiennes</p>

	<p>Considérant Que la redevance versée par les producteurs agricoles au Fonds Vert est de l'ordre de 40 millions de dollars annuellement ce qui détériore la compétitivité des entreprises</p> <p>Considérant Que la politique énergétique provinciale vise à réduire de 40% l'utilisation de produits pétroliers et à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises de 15%</p> <p>Considérant Que la modernisation des entreprises serrioles est essentielle pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES</p> <p>Considérant Que le coût d'installation de systèmes de chauffage au propane et mazout est inférieur au coût d'installation d'un chauffage à l'électricité ou à la biomasse</p> <p>Considérant Que le Gouvernement de la CAQ souhaite réduire de 5000 le nombre de postes de fonctionnaires et que de confier la gestion de programmes d'efficacité énergétique à un organisme externe permet d'en améliorer l'efficacité, particulièrement dans le cas de programmes spécialisés et dédiés à un secteur</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le PSQ demande le versement d'un montant récurrent de 5 millions \$ provenant des redevances perçues dans le cadre du SPÉDE pour la mise en place d'un programme spécifique et dédié à la modernisation des structures de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, géré en impartition par le PSQ 2. Que le PSQ demande à l'Union des producteurs agricoles son appui à cette demande <p>Proposé par Jacques Demers, appuyé Sylvain Lefort par et adopté à l'unanimité</p>
<p>Mise en valeur de la lutte intégrée en production serriole et responsabilité sociale du secteur</p>	<p>Considérant Que la lutte intégrée aux ennemis des cultures est très bien implantée dans le secteur de la production des légumes de serre au Québec</p> <p>Considérant Que la lutte intégrée permet de réduire sensiblement l'utilisation de pesticides en production</p> <p>Considérant Que les consommateurs sont de plus en plus sensibles face à l'utilisation de pesticides</p>

	<p>Considérant Que les acheteurs sont de plus en plus exigeants en matière de responsabilité sociale</p> <p>Considérant Que le secteur a le potentiel de démontrer sa grande responsabilité sociale autant en matière d'environnement, de santé que de salubrité</p> <p>Considérant Que le secteur serricole est un leader dans l'implantation de la lutte intégrée</p> <p>Considérant Que l'Union des producteurs agricoles, les ministères de l'agriculture, du développement durable et de la santé ont adhéré à la stratégie phytosanitaire et dispose d'un plan de communication</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande à l'UPA, au MAPAQ, aux ministères du développement durable et de la santé de mettre en évidence la production de légumes de serre pour sa réussite dans l'implantation de la lutte intégrée <p>Que le PSQ présente une demande d'aide financière au MAPAQ afin d'élaborer un plan de responsabilité sociale en collaboration avec les distributeurs et les fournisseurs. Proposé par Sylvain Lefort, appuyé par Dominique Fortier et adopté à l'unanimité</p>
<p>Tarif d'électricité serricole concurrentiel</p>	<p>Considérant Que la réduction des émissions de GES par le secteur requiert la conversion de systèmes au mazout et au propane à l'électricité</p> <p>Considérant Que la grille tarifaire actuelle de l'électricité rend non concurrentielle cette source d'énergie en comparaison de la biomasse ou du gaz naturel</p> <p>Considérant Que le Québec dispose d'importants surplus d'électricité</p> <p>Considérant Que cette électricité supplémentaire pourrait mieux servir le développement économique au Québec</p> <p>Considérant Considérant Que le secteur serricole a un fort potentiel de croissance</p> <p>Considérant Que l'utilisation de l'électricité pour la chauffe de</p>

	<p>serre constitue une nouvelle utilisation et un nouveau marché pour l'électricité</p> <p>Considérant Que le Premier ministre Legault s'est engagé publiquement pendant la campagne électorale à proposer un tarif avantageux d'électricité pour les producteurs en serre</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande à Hydro-Québec avec l'appui du Gouvernement du Québec et de l'UPA d'inclure au tarif d'option additionnelle d'électricité la chauffe à des fins de photosynthèse2. Que le rabais d'électricité offert par le Ministère des finances soit augmenté à 40%, que son accès soit étendu après le 31 décembre 2018 et offert à tous les producteurs du Québec client ou non d'Hydro-Québec (incluant les distributeurs municipaux et coopératifs) <p>Proposé par Sylvain Lefort, appuyé par Luc Verrier et adopté à l'unanimité</p>
<p>Financement des entreprises serricoles</p>	<p>Considérant Que l'accès au financement est essentiel à la modernisation, au démarrage et à l'expansion des entreprises serricoles</p> <p>Considérant Que l'accès aux garanties de prêt de la Financière agricole est difficile en raison du mode de calcul dans l'établissement du montant de garantie</p> <p>Considérant Que le mode de calcul engendre une baisse de la valeur des exploitations</p> <p>Considérant Que le crédit agricole a été créé notamment pour réduire le niveau de risques des institutions financières traditionnelles</p> <p>Considérant Que les consommateurs accordent une valeur à la notoriété de la marque « producteur » et que cette notoriété doit se refléter sur la valeur des exploitations en termes d'achalandage ou de valeur de la marque découlant des investissements en mise en marché du producteur</p> <p>Considérant Que ce mode de calcul défavorise le démarrage de nouvelles entreprises et la relève en serriculture</p> <p>Considérant Que les pertes sur garantie de prêt de la Financière sont sensiblement inférieures aux pertes des banques sur des</p>

	<p>prêts commerciaux et manufacturiers</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande à la FADQ avec l'appui de l'UPA de revoir son mode d'évaluation de la valeur des entreprises serricoles notamment en incluant la valeur de la marque (associé au producteur) ou de l'achalandage de l'entreprise2. Que la FADQ développe une nouvelle approche d'évaluation des projets de démarrage et de la relève afin d'attribuer une juste valeur à la mise en marché des produits de proximité <p>Proposé par Sylvain Lefort, appuyé par Jacques Demers et adopté à l'unanimité</p>
<p>Gestion des risques</p>	<p>Considérant Que les risques en production serricole sont bien présents et peuvent engendrer des pertes importantes mettant en péril l'avenir de l'exploitation</p> <p>Considérant Que ces risques sont liés aux changements climatiques sources de conditions extrêmes telles : vents violents, grêle et inondation mais aussi responsable de l'introduction de nouvelles maladies ou ravageurs</p> <p>Considérant Que la loi canadienne permet la mise sur pied d'un programme agri-protection en serriculture au Québec</p> <p>Considérant Que la Financière agricole a l'expertise et la compétence pour mettre en place un programme de protection des cultures pour les fruits, les légumes et les plantes produites sous abris</p> <p>Considérant Que les agronomes conseils ont l'expertise nécessaire à l'évaluation de l'origine des pertes de productions</p> <p>Considérant Qu'un programme de protection des risques est de nature à rassurer les investisseurs et les institutions financières</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ demande à la FADQ avec l'appui de l'UPA de développer en collaboration avec le PSQ un programme de protection des risques de production pour toutes les productions en serre2. Que la FADQ implante ce programme de protection des

	<p>risques de production d'ici le 31 décembre 2019. Proposé par Sylvain Lefort, appuyé par Jacques Demers et adopté à l'unanimité</p>
<p>Programmes MAPAQ-productivité végétale et efficacité énergétique</p>	<p>Considérant Que le gouvernement provincial (MAPAQ) a mis sur pied deux programmes d'aide l'un visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'autre la productivité végétale</p> <p>Considérant Que dans ces deux cas le Ministère utilisait la formule premier arrivé premier servi dans l'allocation des aides</p> <p>Considérant Que cette philosophie va à l'encontre du principe de planification des investissements</p> <p>Considérant Que le secteur serricole présente des caractéristiques qui lui sont propres</p> <p>Considérant Que la modernisation des entreprises serricoles est essentielle pour atteindre les cibles de croissance</p> <p>Considérant Que Transition énergétique Québec a annoncé un programme Chauffez-vert destiné au secteur serricole qui est mal adapté au secteur puisque l'appel de puissance est limité à 50 KW d'électricité et que le producteur doit abandonner son système actuel de chauffe au mazout ou au propane.</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le PSQ demande aux ministères et organismes de consulter les représentants du secteur avant la mise en place de tout programme spécifique et dédié à la modernisation des structures de serre, à l'amélioration de la compétitivité ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique 2. Que le PSQ demande à l'Union des producteurs agricoles son appui à cette demande. <p>Proposé par Luc Verrier, appuyé par Dominique Fortier et adopté à l'unanimité</p>
<p>Filière légumes de serre</p>	<p>Considérant Que la filière légumes de serre doit être redynamisée afin de consolider nos actions avec les partenaires, autant en amont qu'en aval de la production</p> <p>Considérant Que l'instauration d'une nouvelle dynamique filière requiert l'ajout de ressources au sein du PSQ</p> <p>Considérant Que le MAPAQ offre une aide financière dans le cadre du programme de développement sectoriel pour l'embauche d'un agent de projet et pour la réalisation de projets</p> <p>Considérant Que le PSQ a déposé le 31 juillet dernier une</p>

	<p>demande d'aide financière pour l'embauche d'un agent de projet</p> <p>Considérant Que la redynamisation de la filière requiert l'implication active des partenaires privés, associatifs et publics</p> <p>Considérant Que la mise en place de chambres de coordination et de développement permettra d'appuyer l'approche filière</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que le PSQ sollicite l'appui et la collaboration de partenaires en amont et en aval de la production afin de redynamiser la filière légumes de serre2. Qu'en plus des partenaires directement concernés le PSQ travaille en synergie avec les filières maraîchère à la redynamisation de l'approche filière <p>Proposé par Luc Verrier, appuyé par André Mousseau et adopté à l'unanimité</p>
	<p>Considérant que le programme agri Québec a comme objectif :</p> <p><i>« d'améliorer la capacité des entreprises à autogérer leurs risques agricoles. Il vise les secteurs non associés aux produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ou par la gestion de l'offre. Ce programme, complémentaire au programme Agri-investissement, permet au Participant de faire annuellement un dépôt dans un compte d'épargne, d'y recevoir en contrepartie un montant équivalent de La Financière agricole du Québec et d'y effectuer un retrait au besoin. La participation au Programme est liée au respect de normes environnementales établies en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et de son Règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r. 26). »</i></p> <p>Considérant que le secteur de la production serricole respecte les normes environnementales établies</p> <p>Considérant que le programme actuel notamment la réduction de la couverture en fonction des VNA ne permet de pas de couvrir adéquatement les risques agricoles en production serricole</p> <p>Considérant que la marge nette n'est pas fonction de la taille des entreprises</p> <p>Considérant que les couts de production notamment les frais fixes de production sont importants pour une entreprise serricole notamment en raison de la valeur élevé de la structure de serre, de la rareté de la main d'oeuvre et de la redevance versé en vertu du système de plafonnement des émissions de GES SPEDE</p> <p>Considérant que les risques de marché sont élevés et que les paramètres déterminants le prix est indépendant des producteurs et sujet à la conjoncture</p>

	<p>Considérant que le prix de marché est souvent inférieur pour les entreprises qui livrent aux entrepôts des distributeurs en quantité en concurrence directe avec les produits d'importations</p> <p>Considérant que pour maintenir une marge entre prix au point de production et le marché, les producteurs doivent investir des sommes importantes notamment pour la notoriété de la marque</p> <p>Considérant que les distributeurs imposent souvent des frais additionnels aux fournisseurs afin de maintenir leur marge bénéficiaire et le bénéfice versé aux actionnaires</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il est proposé et appuyé que le PSQ, demande à la FADQ de bonifier le programme agri-Québec pour les producteurs en serre dont les VNA sont supérieures à 1,5 M\$ annuellement. 2. Que le PSQ demande l'appui de l'UPA et du MAPAQ dans ses démarches <p>Proposé par Sylvain Lefort, appuyé par Jacques Demers et adopté à l'unanimité</p>
<p>Présentation Sébastien Brossard, agroéconomiste</p>	<p>M Brossard nous brosse un résumé de la saison 2018 de commercialisation des légumes de serre à partir des données recueillies et compilés lors de la publication des bulletins de veille. Il présente également les paramètres qui influencent le prix, dont les conditions climatiques au Mexique et aux États-Unis. Cette année des tempêtes tropicales ont causés des dégâts aux cultures de tomates de champs dans ces deux pays. Ces dégâts se répercuteront au début 2019 sur les conditions de marché au Québec.</p> <p>Également M Brossard présente les résultats sommaires de la tournée réalisé dans 225 magasins dans la cadre du projet action en magasin réalisé par le PSQ à l'été et à l'automne 2017.</p>
<p>Mot de clôture, André Mousseau président.</p>	<p>M Mousseau tient à remercier les producteurs et les intervenants présents. Le dossier prioritaire pour le PSQ en 2018-2019 est le financement pour la réalisation des activités associatives et des projets. Il invite les participants à visiter l'exposition.</p>
<p>Levée de la réunion</p>	<p>À 12h45 la réunion est levée.</p>

Rédigé par Claude Laniel, novembre 2018

Liste de présences AGA novembre 2018	
Christian Brunet	Sylvain Wilson
Marcel Groleau	Dominique Fortier
Caroline Provost	Gilles Tessier
Mohamed Boudache	Sylvain Lefort
Guylaine Guay	Dominic Pion
Annie Beaudoin	André Mousseau
Julie Ouellet	Luc Verrier
Sébastien Brossard	Jacques Demers
Samuel Dagenais	Élise Ayoub
Claude Riel	Nathalie Roullé
Martin Bourgeois	Sylvain Terrault
Normand Tellier	Marc André Laplante
Pierre Charbonneau	Audrey Yank
André Carrier	Ariane Desrochers
Louis Dionne	Jean-François Vadeboncoeur
Jean Gobeil	Sylvain Cléroux
Nathalie Deschênes	Claude Laniel

Annexe 11-2



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 20 novembre 2019, Drummondville

Présences

André Mousseau, président

Claude Laniel, secrétaire

Producteurs-productrices

Rosaire Sauriol

Jacques Pouliot

Nicolas Bédard

André Mousseau

Hervé Barjol

Jacques Demers

Sylvain Wilson

André fontaine

Mathieu Lemonnier

Réjean Morin

Luc Verrier

Martin Bourgeois

Sylvain Cléroux

Sylvain Terrault

Dominique Fortier

Invitées

Paul Doyon, UPA

Marc André Laplante, IQDHO

Dany Boudreau, Climax conseil

André Carrier, agronome

Annie Beaudoin, MAPAQ

Julie Ouellet, MAPAQ

Marlène Thiboutot, Filière maraîchère

Jean François Vadeboncoeur, Québec vert

Isabelle Charron, Ageco

Sarah Lepage, FADQ

Marc Benoit, IQDHO

Sébastien Couture, Climax conseil

Christian Brunet, président Québec vert

Nathalie Deschênes, filière HO

Audrey Yank, Gobeil-Dion, ingénieur

Jean Gobeil, Gobeil-Dion, ingénieur

Myriam Laplante El Haili

Jean Dumas, Marcon conseil

Mohammed Boudache, MAPAQ

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
1.	7h00	Déjeuner-accueil	Petit déjeuner et café
2.	7h50	Ouverture et avis de convocation	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Jacques Pouliot d'accepter l'avis de convocation expédié à plus de 600 producteurs conforme pour la tenue de la présente assemblée annuelle.
3.	7 h 55	Adoption du projet d'ordre du jour	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Sylvain Terrault d'adopter l'ordre du jour suivant pour la tenue de cette assemblée annuelle.

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
Sujets			
			Horaire prévu
		Accueil et déjeuner gratuit	7 h 00
		Adoption de l'avis de convocation	7 h 50
		Adoption de l'ordre du jour	7 h 55
		Adoption des procédures d'assemblée délibérante	8 h 00
		Mot d'ouverture	8 h 10
		Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2018	8 h 15
			8 h 25
		Rapport d'activités 2018-2019	8 h 30
		Rapport financier 2018-2019	8 h 45
		Nomination d'un expert-comptable 2019-2020, avis au lecteur	9 h 00
			9 h 05
		Nomination des administrateurs du PSQ 2019-2020	9 h 10
		Rapport filière maraîchère et plan stratégique Marlène Thiboutot et	9 h 15
		Partenaire	10 h 15
		Projets de chambres de coordination et de développement (CCD) -	10 h 20
		Étude et adoption des résolutions	10 h 30
		Présentations :	
		Jean Dumas, tendances de marché en horticulture ornementale	11 h 00
		Sébastien Brossard, agroéconomiste, état du marché des	
		Allocution : président de l'UPA, M. Marcel Groleau	11 h 30
		Divers	
		• _____	11 h 50
		• _____	
		• _____	
		Allocution – M. Christian Brunet, président de la FIHOQ	12 h 00
		Allocution : président-PSQ, André Mousseau et clôture de l'assemblée.	12 h 15
		Tendances du marché en horticulture ornementale, Jean Dumas, Marcon	13 h 30
		État du marché des légumes de serre, Sébastien Brossard, agroéconomiste : atelier amélioration du bulletin de veille des légumes de	14 h 30
4.	8 h 00	Procédures d'assemblée délibérante	Il est proposé par Dominique Fortier appuyé par Martin Bourgeois d'adopter les procédures d'assemblée délibérante. Adopter à l'unanimité

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
5.	8 h 15	Procès-verbal du 14 novembre 2019 et suivi	Il est proposé par Luc Verrier appuyé par Dominique Fortier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 novembre 2018. Adopter à l'unanimité
6.	8 h 30	Rapport d'activités	Après présentation du rapport d'activité par le secrétaire, DG il est proposé par Sylvain Terrault appuyé par Nicolas Bédard d'adopter le rapport d'activité tel que présenté.
7.	8 h 50	Rapport financier	Après présentation et discussion sur les états financiers il est proposé par Sylvain Terrault appuyé par Dominique Fortier d'entériner les états financiers présenté. Les États financiers ont été adopté par le conseil d'administration au préalable. Les résultats de l'année démontrent un surplus des revenus sur les dépenses de 6042\$.
8.	9 h 00	Nomination d'un auditeur pour l'année 2019-2020	Il est proposé par Dominique Fortier appuyé par Hervé Barjol de mandater le service de comptabilité de la Fédération régionale UPA Montérégie auditeur pour l'année se terminant le 31 juillet 2020.
9.	9 h 10	Nomination des administrateurs pour l'année 2019-2020	<p><u>Secteur fruits légumes de serre</u> Les personnes suivantes sont proposées à titre d'administrateur/administratrice du PSQ : Jacques Demers, Dominique Fortier, Luc Verrier, André Fontaine, Sylvain Terrault, Normand Caya, Jacques Pouliot. MM Pouliot et Caya refusent, les 4 autres personnes nommées acceptent.</p> <p><u>Secteur ornemental</u> Les personnes suivantes sont proposées à titre d'administrateur du PSQ : Sylvain Cléroux, Hervé Barjol, Martin bourgeois, Sylvain Wilson, André Mousseau, Nicolas Bédard, Mathieu Lemonnier. Tous acceptent.</p> <p>Il est proposé par Nicolas Bédard appuyé par Luc verrier d'accepter les personnes nommées précédemment au poste d'administrateur/administratrice pour la prochaine année et de clore les mises en nomination.</p>
10.	9 h 25	Rapport filière serriculture maraîchère	Marlène Thiboutot présente le rapport des activités de la filière serriculture maraîchère pour la dernière année. Copie du rapport disponible.
11.	9h 45	Chambre de coordination et de développement	Un état d'avancement du dossier est présenté aux membres. Essentiellement le projet a été présenté aux différents intervenants de la filière serriculture maraîchère. Le projet de chambre de la filière horticulture ornemental doit faire l'objet de discussion au sein du groupe d'association de producteurs en pépinière et serre.
12.	9 h 55	Résolutions	<p>Plan de croissance serriculture 2019-2025 Considérant que le PSQ a développé un plan de croissance visant à doubler la valeur des ventes du secteur à l'horizon 2025 Considérant que ce plan mise sur un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur Considérant que les mesures proposées :</p>

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			<p>Un tarif d'électricité de 3¢/kWh pour un bloc maximum de 1 térawatt heure d'énergie. Un fond d'investissement de 300 M\$ Un meilleur accès aux garanties de prêt de la Financière agricole du Québec Le financement de l'innovation notamment pour améliorer les connaissances en matière d'utilisation de l'électricité.</p> <p>Considérant que le plan d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec évalue le surplus d'électricité à 40 TWH.</p> <p>Considérant que les retombées estimées d'une croissance de la production sont estimées à plus de 345 M\$/année</p> <p>Considérant que les retombées fiscales sur les différents paliers de Gouvernement seraient de plus de 70 M\$ plus 22,5 M\$ en taxes de ventes additionnelles sur les végétaux d'ornement.</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que les Producteurs en serre du Québec sollicite l'appui de l'UPA et des partenaires à son plan de croissance. 2. Que le PSQ demande au gouvernement du Québec d'appuyer le plan de croissance notamment en finançant l'écart entre le tarif actuel d'exportation de l'électricité et le tarif de 3¢/KWh. 3. Que le PSQ demande au Gouvernement du Québec de mettre en place un fond spécial d'investissement de 300 M\$ pour le financement de nouvelles serres. 4. Que la FADQ facilite l'accès à la garantie de prêt pour les entreprises qui souhaitent moderniser leurs serres. 5. Que les Gouvernements québécois et canadiens financent la mise en place d'une structure et d'un groupe de recherche et d'innovation en serriculture localisés au Québec. <p>Proposé par Hervé Barjol, appuyé par Jacques Pouliot et adopté</p> <p style="text-align: center;">Plan d'action PSQ 2019-2020</p>

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			<p>Considérant l'importance de doter le secteur de la production en serre d'un plan d'actions en support au plan de développement et de croissance visant à doubler la valeur des ventes à l'horizon 2025.</p> <p>Considérant que ce plan d'actions mises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une réduction de 250 à 300 M tonnes équivalent d'émission de CO2 du secteur de la production serricole. Une meilleure utilisation de l'électricité pour améliorer la photosynthèse des plantes (éclairage et chauffage) Un investissement de 400 M\$ pour la modernisation et la construction de nouvelles serres Un tarif d'électricité concurrentielle <p>Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place un groupe de travail conjoint MAPAQ-Investissement Québec-FADQ afin d'élaborer un plan de croissance pour le secteur de la production en serre</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'un plan d'action pour les secteurs de la production de végétaux d'ornement et maraîchère soit élaboré par le Conseil d'administration du PSQ en appui aux demandes d'aides financières dans le cadre du programme de développement sectoriel et autres programmes. 2. Que le plan d'action du PSQ 2019-2020 priorise les actions en lien avec le plan de croissance. 3. Que le PSQ participe et appuie les démarches des groupes de travail sur la compétitivité du secteur horticole maraîcher et ornemental 4. Que le PSQ demande au Ministre M Lamontagne d'être partie prenante au groupe de travail sur le plan de croissance de l'industrie Investissement Québec-MAPAQ-FADQ. 5. Que le PSQ élabore une démarche pour la mise en place d'une structure de recherche multidisciplinaire en appui à l'innovation notamment pour améliorer les connaissances en lien avec la réduction des

ITEM	Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	DISCUSSION
			<p>émissions de GES et une meilleure utilisation de l'électricité.</p> <p>Proposé par Dominique Fortier, appuyé par Nicols Bédard et adopté</p> <p><u>Assurance production</u></p> <p>Considérant que le coût de protection des risques associés à la perte de récolte offert par le privé devient inabordable Considérant que les risques de pertes par suite d'évènements climatiques sont élevés</p> <p>Il est proposé par Hervé Barjol appuyé par Luc Verrier de demander au PSQ d'identifier les risques et de demander à la Financière agricole de mettre sur pied un programme d'assurance production spécifique et adapté à la production en serre.</p> <p>Il est proposé par Luc Verrier et appuyé par Normand Caya de documenter les normes de raccordement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en lien avec la sécurité publique.</p>
13.	11 h 10	Allocutions	<p>M Paul Doyon, vice-président UPA, M Christian Brunet président Québec Vert s'adressent aux personnes présentes à l'assemblée annuelle.</p> <p>M Mousseau président du PSQ clôture la réunion annuelle.</p>
14.	12 h 00	Levée de la réunion	La présente réunion est levée à 16 h 30.

Par Claude Laniel, secrétaire.

Annexe 11-3



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 18 novembre 2020, par ZOOM maison de l'UPA, Longueuil

Procès-verbal assemblée annuelle 2020	
Sujet	Discussions
Ouverture	M. André Mousseau ouvre l'assemblée annuelle à 8 h 15 et souhaite la bienvenue à tous et toutes. Il remercie les participantes et participants pour leur présence en grand nombre pour cette assemblée virtuelle.
Avis de convocation	L'avis de convocation est proposé par M. Jacques Demers, appuyé par M. Luc Verrier et est adopté conforme pour la tenue de la présente assemblée.
Ordre du jour	L'ordre du jour modifié est proposé par M. Christian Provost, appuyé par M. Mathieu Lemonnier et est adopté avec l'ajout d'un point sur le virus de la tomate rugueuse.
Procédures assemblées délibérantes	Le manuel de procédures des assemblées délibérantes adapté au contexte d'une assemblée virtuelle est proposé par M. Christian Provost, appuyé par M. Mathieu Lemonnier et adopté à l'unanimité. M. Poirier s'occupera d'octroyer les droits de parole et d'organiser la tenue des votes virtuels et de la diffusion des résultats.
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 novembre 2018	Le procès-verbal de l'Assemblée annuelle tenue le 15 novembre 2017 est proposé par M. Martin Bourgeois, appuyé par M. Sylvain Wilson est adopté.
Rapport d'activités 2019-2020	<p>Un rapport d'activités est présenté aux membres relatant les différentes actions et réalisations de l'association en cours d'année. Le rapport d'activité fait partie intégrante du cahier de l'AGA distribué. Les activités prévues pour la prochaine année sont présentées avec les ajouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre de manière pressante les travaux au niveau de la main d'œuvre, particulièrement au niveau des dossiers des inspections en relation avec les règles sanitaires :<ul style="list-style-type: none">○ Ferme ;○ Agricarrière ;○ UPA. <p>Le rapport d'activité et le plan d'action sont adoptés sous une proposition de Mme Dominique Fortier et appuyé par M. Nicolas Bédard.</p>
Rapport financier 2019-2020	Le rapport financier est présenté aux membres. L'excédent sur les produits et les charges est de 27 225 \$ comparativement à 6 042 \$ en 2019. La situation de la dette s'améliore également. Le projet d'état financier (avis au lecteur) présenté pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2019 a été proposé et adopté par le conseil d'administration lors de sa séance régulière du 15 septembre 2020.

<p>Nomination d'un expert-comptable 2020-2021, avis au lecteur</p>	<p>Il est proposé par M. Jacques Demers, appuyé par Mme Dominique Fortier, et adopté de confier le mandat d'avis au lecteur au service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA Montérégie.</p>
<p>Nomination des administrateurs du PSQ 2020-2021</p>	<p>Il est proposé par M Nicolas Bédard et appuyé par M. Hervé Barjol de nommer aux postes d'administrateurs pour le secteur fruits et légumes de serre pour l'année 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mathieu Lemonier • Sylvain Terrault • Luc Verrier • Dominique Fortier • Jacques Demers • Christian Provost <p>Il est proposé par M. Mathieu Lemonier et appuyé par M. Christian Provost de nommer aux postes d'administrateurs pour le secteur fleurs et plantes (ornemental) pour l'année 2020-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • André Mousseau • Sylvain Cléroux • Sylvain Wilson • Hervé Barjol • Martin Bourgeois <p>Toutes les personnes nommées acceptent un mandat en tant qu'administrateurs pour l'année se terminant à l'AGA qui se tiendra en novembre 2021.</p>
<p>Régie de l'énergie — le point sur les audiences</p>	<p>M. Laniel fait le point sur les audiences de la Régie de l'énergie tenues au début de novembre. Il précise que le nouveau tarif de 5,50 cents le kWh s'appliquera pour les petits producteurs à partir de 50 kWh, soit environ 3 000 pi². Cependant, les clients devront s'effacer du réseau de 8 à 10 fois en moyenne par année en période de forte demande. On mentionne que c'est un peu plus élevé que le gaz naturel ou le mazout. Une discussion s'en suit sur la pérennité du tarif dans le temps. Que se passera-t-il en 2027, ce sera peut-être la fin des surplus selon les estimations de HQ. Devrons-nous retourner à la Régie ? Quoi qu'il en soit, la demande des PSQ demeure un tarif compétitif avec nos concurrents soit 3 cents le KWH. Les PSQ poursuivent également les discussions pour le déploiement du triphasé.</p>
<p>Rapport des travaux de la Table Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot</p>	<p>Mme Marlène Thiboutot, secrétaire de la Table Filière fruits et légumes de serre prend la parole à son tour. Elle rappelle dans un premier temps, le rôle et la composition de celle-ci. Cette table réunit les forces vives de l'industrie dans du secteur privé des services, de la distribution, du conseil agricole, mais également les groupes et instituts de recherche et de transfert de même que des représentants gouvernementaux. Son rôle est de favoriser la concertation de tous les intervenants concernés afin d'assurer le développement et la notoriété du secteur fruits et légumes de serre au Québec. Elle présente les enjeux du plan stratégique de la filière et sa vision 2025 qui est : Des entreprises prospères qui offrent à l'année aux consommateurs québécois des fruits et légumes de serre produits de manière responsable. Ses axes de développement sont : Axe 1 —Unir les forces des acteurs de la filière ; Axe 2 —Développer un environnement d'affaires structurant ; Axe 3 —Mettre en valeur les fruits et légumes de</p>

	<p>serre du Québec. La Table filière pilote pas moins de 9 projets structurants pour faciliter l'atteinte des objectifs précédents. Toujours dans le but d'atteindre sa cible, la table comprend six comités de travail soit : Comité de travail Recherche, Innovation et Transfert ; comité de travail sur la commercialisation ; comité de travail avec la FADQ sur la gestion des risques ; comité de suivi pour l'étude sur les coûts de production ; collaboration avec le Comité serre du CRAAQ et la participation au groupe de travail sur la compétitivité du secteur horticole.</p>
<p>Rapport des travaux de la filière en horticulture ornementale</p>	<p>Mme Nathalie Deschênes présente les principales activités de la table filière et celles de Québec vert.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le changement de nom de la FIHOQ vers Québec vert ; • La campagne de financement actuelle de Qcvert pour compenser les pertes de revenu à la suite de l'annulation des activités présentielle de l'exposition ; • La campagne de promotion « Mettez du jardin dans votre vie » ; • Les perspectives pour les activités de promotion pour la prochaine année, dont les plantes intérieures en février, les campagnes virtuelles en en papier, le magazine est en passant le no 1 au Québec à titre de portée avec 600 000 copies ; • Les projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude de consommation — regain pour l'horticulture ornementale et les potagers. ○ Positionnement des végétaux ; ○ Nouveau plan d'action de la filière en 2021.
<p>Partenaires</p>	<p>LES PSQ REMERCIENT SES MEMBRES ASSOCIÉS Membres associés PRIVILÈGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biocompost • Fafard, une division de Scotts Canada Ltée • OSRAM • FERME • FONDACTION <p>Membres associés ÉLITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Industries Harnois • Les Serres Guy Tessier • MAXIMUS <p>Membres associés OR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Desjardins entreprises • Énergir • Gobeil Dion et associés • Hydro-Québec, Programme de conversion à l'électricité <p>Membres associés RÉGULIER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dubois agrinovation • SOLLUM
<p>Étude et adoption des résolutions</p>	<p style="text-align: center;">Chambre de coordination et de développement</p> <p>CONSIDÉRANT que les PSQ étudient depuis plusieurs années la mise en place de chambres de coordination et de développement [ci-après « CCD »] sectorielles dans les secteurs des fruits et légumes et dans le secteur ornemental ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il était jusqu'à présent envisagé de créer deux chambres de coordination et de développement, à savoir une pour le secteur des fruits et légumes et une pour le secteur ornemental ;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il était jusqu'à présent envisagé que le projet de CCD impliquant le secteur ornemental soit mené par Québec Vert ;</p>

CONSIDÉRANT que les producteurs de serres des secteurs ornementaux et de fruits et légumes ont des intérêts communs dans la création de chambres de coordination et de développement pour le secteur serricole, notamment en matière de recherche et d'innovation ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun donc de réorienter le projet afin de voir à la création d'une seule chambre de coordination et de développement couvrant l'ensemble de la production serricole ;

CONSIDÉRANT que les PSQ souhaitent que les démarches visant la réalisation du projet se poursuivent et soient pilotées par les PSQ, afin de voir à la mise en place d'une CCD unique ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. De réorienter de projet de création de CCD, afin de viser la création d'une seule CCD couvrant l'ensemble du secteur serricole ;
2. De demander au conseil d'administration de poursuivre les démarches requises pour voir au suivi et à la réalisation de ce projet.

Proposé par M. Jacques Demers, appuyé par M. Christian et adopté à la majorité.

Plan de croissance serriculture 2019-2025

Considérant que le PSQ a développé un plan de croissance visant à doubler la valeur des ventes du secteur à l'horizon 2025 ;

Considérant que ce plan mise sur un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur ;

Considérant que les mesures essentielles pour atteindre nos objectifs sont :

Un tarif d'électricité accessible pour toutes les entreprises serricoles autant pour la chauffe que l'éclairage de photosynthèse ;

Un fonds d'investissement de 300 M\$;

Un meilleur accès aux garanties de prêt de la Financière agricole du Québec ;

La mise sur pied de programmes de modernisation des serres adaptées aux petites, moyennes et grandes entreprises serricoles ;

Une réduction du coût de raccordement additionnel au réseau triphasé, de modification des équipements et d'utilisation de l'électricité au 550 volts.

Considérant que les retombées estimées d'une croissance de la production sont supérieures à 345 M\$/année ;

Considérant que les retombées fiscales sur les différents paliers de gouvernement seraient de plus de 70 M\$ plus 22,5 M\$ en taxe de ventes sur les végétaux ;

Considérant que le nombre de refus à la garantie de prêt à la FADQ est élevé ;

Considérant la promesse de M Legault de doubler la subvention à l'utilisation de l'électricité offerte par le Ministère des Finances.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. Que le PSQ sollicite l'appui de l'UPA et des partenaires à son plan de croissance ;
2. Que le PSQ demande au gouvernement du Québec d'appuyer le plan de croissance notamment en offrant des rabais d'électricité au secteur des serres ;

3. Que la FADQ facilite l'accès à la garantie de prêt pour les entreprises qui souhaitent moderniser ou agrandir leurs serres ;
4. Que le MAPAQ mette en place rapidement et rétroactivement au 1^{er} septembre 2020 des programmes de modernisation accessibles pour toutes les entreprises serricoles. Un montant de 50 M\$ est prévu au budget 2020 ;
5. Que le MERN mette en place un programme d'aide financière en collaboration avec Hydro-Québec pour ramener à deux ans la PRI afin d'accéder au triphasé et à l'installation d'équipements efficaces.

Proposé par M. Sylvain Cléroux, appuyé par M. Luc Verrier et adopté à l'unanimité.

Réseau de distribution de l'énergie

Considérant que le développement de la production en serre requière l'accès à des sources d'énergie diversifiées afin de contrer les effets des changements climatiques ;

Considérant que le GAZ naturel n'est pas accessible dans toutes les régions du Québec ;

Considérant que l'utilisation de l'électricité par les producteurs requière souvent l'accès à un réseau triphasé pour répondre aux besoins ;

Considérant que le réseau de distribution de l'électricité et du gaz naturel est déficient et limite l'utilisation de ces énergies dans plusieurs régions du Québec ;

Considérant que l'électricité produite au Québec est de source durable et devrait servir en priorité la population et les entreprises québécoises ;

Considérant que l'UPA a demandé au Ministère des Ressources naturelles d'investir dans le réseau de distribution triphasé en milieu rural.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander l'appui des syndicats régionaux et des fédérations affiliées à l'UPA afin d'améliorer l'accès à l'électricité en quantité et en qualité pour tous les producteurs ;

De demander au Ministère des Ressources naturelles et au Gouvernement du Québec d'investir dans l'amélioration des réseaux de distribution en milieu rural ;

De demander aux Gouvernements d'investir dans le réseau de distribution du Gaz naturel en région ;

Proposé par M. Nicolas Bédard, appuyé par M. Hervé Barjol et adopté à l'unanimité.

Concertation serriculture

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la concertation entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la reprise économique ;

Considérant que les filières sont le moyen retenu par le MAPAQ afin de supporter la concertation ;

Considérant que le PSQ collabore à la réussite des initiatives de concertation notamment au sein des filières serriculture maraîchère et ornementale ;

Considérant l'importance de pérenniser cette démarche de concertation ;

	<p>Considérant que l’approche filière permettrait de maximiser les retombées économiques au Québec en impliquant tous les maillons de la filière ;</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :</p> <p>De réitérer notre appui en tant qu’association de producteurs en serre à la démarche filière ; De demander au PSQ de s’assurer de la pérennité des moyens en lien avec cette démarche filière ; Et au MAPAQ d’assurer le financement des filières pour les 5 prochaines années.</p> <p>Proposé par M. Luc Verrier, appuyé par Mme Dominique Fortier et adopté à l’unanimité.</p> <p style="text-align: center;">Concertation énergie</p> <p>Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la concertation entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de réduire les émissions de GES ;</p> <p>Considérant que l’énergie est l’un des moteurs du développement de la serriculture ;</p> <p>Considérant que le MERN a mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d’énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, Sollio agriculture, PSQ et le MERN.</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :</p> <p>De demander au Ministère des Ressources naturelles de relancer les travaux de la table de concertation énergie serre dès l’hiver 2021.</p> <p>Proposé par M. Martin Bourgeois, appuyé par M. Jacques Demers et adopté à l’unanimité.</p>
<p>Formation en ligne des PSQ</p>	<p>M. Jean-Luc Poirier fait le point les 12 sessions de formation tenues entre juillet et septembre, lesquels ont réuni près de 25 participants par formation, et qui portait sur la production de légumes de serre à l’automne. Il a également présenté la formation offert par l’entreprise Delphy laquelle a réuni près de 40 chefs de cultures et des conseillers pour un total de 12 formations également. Enfin il a présenté le programme de formation pour l’hiver 2021 lequel comptera trois blocs soit un sur la planification du développement de l’entreprise, un sur les aspects techniques et de commercialisation et enfin le dernier sur les services-conseils au Québec.</p>
<p>Allocution : M. André Lamontagne, ministre de l’Agriculture</p>	<p>M. le ministre Lamontagne se joint à la rencontre par Visio conférence. Il fait un retour sur les audiences de la régie de l’énergie et fait le lien avec l’autonomie alimentaire du Québec. Il annonce qu’il annoncera un programme qui favorisera pleinement le développement du secteur et qu’il sera accessible pour toutes les entreprises, peu importe leur dimension. Il travaille également à arrimer ses programmes de développement avec les autres ministères, dont celui des finances, et il présentera le tout au conseil des ministres dans la semaine du 20 novembre. Il termine en mentionnant</p>

	<p>que sa stratégie va rendre les gens de bonne humeur et il souligne enfin la ténacité des demandes des PSQ.</p>
<p>Allocution : M. Marcel Groleau, président de l'UPA</p>	<p>M. Groleau constate que les deux secteurs serricoles connaissent une organisation structurelle très intéressante. Il souligne que même que dans le contexte de la pandémie, le secteur de l'horticulture ornemental est jugé comme essentiel. Cette pandémie nous démontre à quel point la chaîne alimentaire est fragile. Ce qui place l'agriculture au premier plan face aux projets de société, c'est un momentum qu'il faut saisir. Il observe le potentiel de croissance de la production en champs et en serre et voit avec un bon œil la réduction des tarifs électriques. C'est une avancée importante à ses yeux. Il aborde également le dossier de la main-d'œuvre et de son financement de 40 M qu'il considère comme un bon début et il espère que le programme sera prolongé l'année prochaine. Au niveau des employés temporaires, il décrit les actions entreprises conjointement avec les PSQ, AgriCarrière et FERME. Au niveau de l'enquête du gouvernement fédéral sur les logements, il invite à la vigilance, car les consommateurs nous observent.</p> <p>Pour ce qui est des relations avec les grands distributeurs, le tribunal de la concurrence enquête sur leurs pratiques. À ses yeux, leur pouvoir est trop grand et il est important de maintenir une pression avec nos partenaires canadiens, dont la FCA, pour l'adoption d'un code de bonnes pratiques. Pour la gestion des risques et Agri-stabilité, l'UPA maintient son orientation, avec l'appui de plusieurs provinces, de ramener les niveaux d'intervention à ceux de 2013. Il accueille favorablement la mise en place d'une seule chambre de coordination pour les deux secteurs, diminuant les risques associés à la multiplication des structures. Quant au plan vert et de l'agroenvironnement, il souligne l'importance de la rétribution des bonnes pratiques agricoles à titre d'incitatif ainsi eu l'apport de 170 M pour soutenir cette initiative. Il termine en soulignant qu'il faudra que des sommes soient aussi disponibles pour la recherche.</p>
<p>Allocution : M. Christian Brunet, président Québec Vert</p>	<p>M. Brunet de son côté souligne lui aussi la croissance de la reconnaissance de nos secteurs de production, de services et de commercialisation. Il met l'accent sur l'importance de mettre en valeur nos végétaux et d'en faire la promotion. La promotion collective est importante et il faut poursuivre nos efforts. Il mentionne l'importance de poursuivre les efforts en formation. Il fait le point sur l'expo virtuelle de Québec et mentionne qu'il est encore possible de visiter la plateforme. Enfin, il rappelle l'importance de soutenir Québec vert en ces temps difficiles.</p>
<p>Allocution : André Mousseau, président PSQ</p>	<p>M. Mousseau exprime sa satisfaction face à l'avancement des dossiers des producteurs en serre du Québec, malgré le contexte tumultueux. Plusieurs programmes sont sur le point d'être annoncés tant du côté du MRN que du MAPAQ. Il rappelle l'importance d'être solidaire dans le développement du secteur serricole québécois si l'on ne veut pas que des investisseurs extérieurs à la production viennent prendre notre place. En autres moyens pour y parvenir, la mise en place d'une chambre de coordination pour les deux secteurs est une avenue prometteuse. Les Ontariens l'ont compris et ils en bénéficient grandement et ils ont appris à vivre avec les contraintes. Il termine en invitant les artisans du secteur à s'investir dans le développement de leurs entreprises, car l'environnement politique et social nous est favorable. Il remercie tous les participants et participantes d'avoir participé en très grand nombre à l'AGA.</p>
<p>Divers</p>	<p>Virus brun de la tomate</p>

	<p>Considérant que ce virus est présent en Europe, au Mexique, aux États-Unis et qu'il a été observé en Ontario puis au Québec récemment ;</p> <p>Considérant que ce virus est extrêmement dommageable pour les tomates et les poivrons et que pouvant aller jusqu'à la destruction totale d'une production pour l'éradiquer ;</p> <p>Considérant que ce virus n'est pas connu des entreprises de production et que cette méconnaissance peut entraîner des pertes économiques considérables.</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :</p> <p>De demander au MAPAQ, Agriculture Canada et l'Agence canadienne de l'inspection des aliments d'être proactif pour contrer l'arrivée du virus brun de la tomate :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En informant les entreprises serricoles québécoises des risques associés à la propagation de ce virus, des moyens de détection et d'éradication ; 2. En finançant et en incitant les laboratoires scientifiques à trouver des solutions à court, moyen et long terme ; 3. En proposant un protocole d'analyse scientifique standardisé précis pour éviter les faux positifs ; 4. En harmonisant les règles frontalières entre le Canada et les États-Unis. <p>Proposé par M. Jacques Demers, appuyé par M. Sylvain Terrault et adopté à l'unanimité.</p>
<p>Levée de l'assemblée</p>	<p>L'assemblée est levée sous une proposition de M. Luc Verrier, appuyé par M. Sylvain Terrault.</p>

Par Jean Luc Poirier, secrétaire de la réunion.

Annexe 11-4



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 3 novembre 2021, Saint Hyacinthe Pavillon JEFO

Procès-verbal assemblée annuelle 2021, 3 novembre 2021	
Sujet	Discussions/résolutions
Ouverture	M Mousseau président procède à l'ouverture de l'assemblée annuelle à 8h00.
Avis de convocation	Il est proposé par Luc Verrier, appuyé par Claude Riel d'accepter conforme l'avis de convocation pour la présente assemblée annuelle.
Ordre du jour	Il est proposé par Dominique Fortier, appuyé par Sophie Gendron d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point divers ouvert au besoin
Procédures assemblées délibérantes	Il est proposé par Mathieu Lemonnier, appuyé par Claude Riel d'accepter les procédures d'assemblées délibérantes présentées.
Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle	Il est proposé par Mathieu Lemonnier, appuyé par Martin Bourgeois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée tenue par ZOOM le 18 novembre 2020
Rapport d'activités 2020-2021	Le rapport d'activités est présenté par le secrétaire et directeur général Claude Laniel. Il est proposé par Luc Verrier, appuyé par Dominique Fortier d'accepter le rapport des activités 2020-2021 tel que présenté.
Rapport financier 2020-2021 Nomination d'un expert-comptable 2021-2022, avis au lecteur	Le rapport financier pour l'année se terminant le 31 juillet 2021 démontre un excédent des revenus sur les dépenses de 15 071\$. Il est proposé par Dominique Fortier appuyé par Sophie Gendron d'entériner le rapport financier et de nommer SCF conseils Montérégie, expert-comptable (avis au lecteur) pour l'année se terminant le 31 juillet 2022.
Nomination des administrateurs du PSQ 2021-2022	Il est proposé par Claude Riel appuyé par Dominique Fortier de nommer administrateurs/administratrices pour l'année 2021-2022: André Mousseau Hervé Barjol Jacques Demers Mathieu Lemonnier Sylvain Terrault Sylvain Wilson Martin Bourgeois Luc Verrier Nicolas Bédard

	<p>Caroline Fontaine Sylvain Cléroux Camille Théberge-Ménard Sophie Gendron. Il est de plus proposé par Hervé Barjol, appuyé par Nicolas Bédard de nommer Mathieu Lemonnier représentant des producteurs en serre auprès de FERME.</p>
<p>Action en magasin et bulletin de veille. Sébastien Brossard</p>	<p>M Sébastien Brossard Agroéconomiste présente les résultats du projet action en magasin. Ce projet a permis la visite de 225 magasins afin de collecter différentes informations stratégiques pour le secteur et distribué de fiches produit. Le projet Bulletin de veille visait à améliorer les publications hebdomadaires du PSQ relativement aux conditions, tendances et prix de marché des légumes de serre.</p>
<p>Rapport des travaux de la Table Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot</p>	<p>Mme Marlène Thiboutot fait un bref compte rendu des travaux de la filière fruits et légumes durant de la dernière année, notamment la campagne de promotion qui a démarré récemment.</p>
<p>Rapport des travaux de la filière en horticulture ornementale</p>	<p>Mme Nathalie Deschênes, responsable de la filière ornementale fait un bref compte rendu des travaux de la filière horticulture ornementale ainsi que de la campagne de promotion.</p>
<p>Formation, Jean-Luc Poirier, consultant.</p>	<p>M Jean Luc Poirier fait un compte rendu du projet réalisé afin de relancer les activités du club Savoir serre et des formations organisée et tenue en cours d'année 2020-2021 en collaboration notamment avec le CRAM' Climax Conseil, MAPAQ et Gobeil Dion.</p>
<p>Allocution : M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture</p>	<p>M Lamontagne fait état de l'évolution du programme de développement des serres. Actuellement le Ministère a reçu 290 demandes, 168 projets sont acceptés ou en voie d'être complété pour un montant de 182 M\$, représentant une superficie de plus de 40 Ha. L'innovation reste au cœur du développement de la production, des annonces restent à venir.</p>
<p>Allocution : M. Marcel Groleau, président de l'UPA</p>	<p>Il félicite André Mousseau pour son implication et son succès au support au développement du secteur. Il félicite également le PSQ pour son implication dans la mise en place d'une chambre de coordination et développement. Il souligne également le travail réalisé par L'UPA notamment la mise en place d'une table horticole qui implique toute la filière. L'UPA s'implique activement dans les dossiers : des travailleurs étrangers, du code d'éthique de bonnes pratiques commerciales, En terminant il rappelle qu'après 10 à la barre de l'UPA en tant que président il tirera sa révérence lors du prochain congrès de l'UPA qui se tiendra en décembre. Il a énormément appris au cours de ses mandats sur les enjeux du secteur horticole.</p>
<p>Allocution : M. Philippe Caissie, président Québec Vert</p>	<p>M Caissie vient tout juste d'être nommé à la présidence de Québec Vert après avoir siégé au conseil d'administration depuis plusieurs années. Il soulève le défi du financement de l'organisation et les nombreux dossiers et défis du secteur.</p>
<p>Étude et adoption des résolutions</p>	<p>Programme de financement afin de réduire les émissions de GES du secteur CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs en serre utilisent le mazout ou le propane pour le chauffage des serres;</p>

CONSIDÉRANT que les coûts de conversion des systèmes de chauffage utilisant des produits pétroliers sont élevés, notamment la mise aux normes du système d'alimentation en électricité : panneau de distribution en plus du système de chauffage;

CONSIDÉRANT que nonobstant les aides financières disponibles le producteur/productrice doit tout de même investir une somme importante;

CONSIDÉRANT que les institutions financières n'ont pas de programme de financement spécifique et adapté à la réduction des GES;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la responsabilité sociale des producteurs en serre de réduire les émissions de GES;

CONSIDÉRANT que les PSQ souhaitent appuyer la conversion des systèmes de chauffage à l'électricité.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Hervé Barjol ET APPUYÉE par Camille Ménard-Théberge, IL EST RÉSOLU :

1. De demander à la Financière agricole du Québec de mettre en place un programme de garanti de prêt spécifique et adapté aux mesures d'efficacité énergétique conduisant à la réduction des émissions de GES par le secteur serricole.

Travailleurs étrangers

CONSIDÉRANT que les travailleurs étrangers sont un apport important à la consolidation de nombreux emplois en serriculture au Québec,

CONSIDÉRANT qu'ils contribuent au développement économique régional et à l'atteinte de l'autonomie alimentaire.

CONSIDÉRANT que le manque de main d'œuvre locale freine le développement de la serriculture

CONSIDÉRANT que l'Étude d'impact sur le marché du travail EIMT est devenue caduque en situation de manque de main d'œuvre généralisée

CONSIDÉRANT que les producteurs doivent planifier l'arrivée de travailleurs afin d'harmoniser leur approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE Martin Bourgeois ET APPUYÉE par Camille Théberge-Ménard, IL EST RÉSOLU :

1. De demander au Gouvernement canadien de suspendre l'exigence d'une EIMT pour une période de 3 ans ou jusqu'à ce que la situation de manque de main d'œuvre se soit résorbée.

Pour une reconnaissance de l'importance des logements pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) pour les entreprises horticoles et un appui aux projets de construction ou d'agrandissement de logements à usage exclusif des TET.

CONSIDÉRANT que la disponibilité d'une main-d'œuvre agricole fiable est nécessaire au maintien des activités des fermes agricoles (particulièrement horticoles) au Québec ;

CONSIDÉRANT que les pénuries de main d'œuvre dans le secteur agricole ont doublé depuis les dix dernières années et devraient doubler à nouveau d'ici les 10 prochaines années (*Le Conference*

Board du Canada, 2016, Semer les graines de la croissance : Les travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole ;

CONSIDÉRANT que le nombre de travailleurs agricoles sur les fermes québécoises sont des travailleurs étrangers qui ont besoin d'hébergement in situ (installations saisonnières) ;

CONSIDÉRANT que les travailleurs étrangers sont considérés des travailleurs essentiels au Canada et au Québec autant pour la sécurité alimentaire que pour l'autonomie alimentaire et qu'ils sont présents sur les fermes québécoises depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que les logements pour les TET (construits selon l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) sont utilisés uniquement pour héberger les travailleurs et qu'aucun profit n'est généré par les logements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de compréhension au sein des municipalités rurales sur l'importance d'avoir de l'hébergement in situ pour les TET sur les fermes horticoles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque d'harmonisation entre les paliers gouvernementaux (règlementation fédérale, provinciale et municipale) ;

CONSIDÉRANT que les délais d'acceptation pour les projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les travailleurs étrangers sont très longs (plus de 18 mois en moyenne) ;

CONSIDÉRANT que les exigences de logements actuelles des travailleurs étrangers pourraient être modifiées d'ici les cinq prochaines années (plus d'espace par travailleur exigée) et que les fermes québécoises doivent être prêtes ;

CONSIDÉRANT que toutes ces embûches liées à l'hébergement des TET freinent la croissance et la compétitivité des fermes horticoles québécoises ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE Mathieu Lemonnier ET APPUYÉE par Hervé Barjol, IL EST RÉSOLU :

que Les Producteurs en serre du Québec demande à l'Union des producteurs agricoles (UPA) de faire les représentations nécessaires auprès de la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que les instances concernées au niveau provincial et fédéral afin :

- De reconnaître l'importance des travailleurs étrangers temporaires pour la production en serre et de leur hébergement selon les normes fédérales en vigueur ;
- De travailler vers l'harmonisation de la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'hébergement des TET ;
- De proposer des éléments facilitants ou des allègements afin de faciliter le cheminement des projets de construction ou d'agrandissements de logements pour les travailleurs sachant que cette main d'œuvre est essentielle et nécessaire pour la production en serre ;

- D'améliorer le délai d'obtention des autorisations et permis nécessaires sachant que la pénurie de main d'œuvre agricole est critique au Québec ;
- D'appuyer les entreprises serricoles dans leurs projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les TET advenant la modification des exigences canadiennes (plus d'espace par travailleur).

Assurance production (assurance récolte)

Considérant que les risques de production : bioclimatiques, infestations, changement climatique, virus, maladie et autres sont présents dans le secteur serricole;

Considérant qu'il n'existe pas de véritable moyen abordable afin de limiter l'impact associé à ces risques de production ;

Considérant qu'il est possible et faisable de mettre en place un programme couvrant les risques de production en serriculture ;

Considérant que le PSQ a réalisé une étude identifiant et répertorient les risques de production ;

Considérant que cette étude a été transmise à la Financière agricole;

Considérant qu'à chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas l'avenir et la rentabilité des entreprises;

Considérant que le PSQ a collaboré avec la FADQ afin d'élaborer un programme spécifique à la production de fleurs, de plantes, de fruits et de légumes de serre.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE Luc Verrier ET APPUYÉE par Hervé Barjol, IL EST RÉSOLU :

Que le PSQ sollicite l'appui de l'UPA, du MAPAQ et des partenaires à la mise en place d'un programme d'assurance production pour le secteur.

Que le PSQ demande à la Financière agricole de mettre en place dans les meilleurs délais un programme d'assurance protection adapté à la réalité de la production en serre

Chambre de coordination et développement

Considérant l'évolution du dossier et l'appui des services juridiques de l'UPA au dépôt d'un projet à la régie des marchés à la fin de l'automne 2021;

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant que le projet du PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

Considérant que le projet du PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole;

Considérant que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant que les secteurs de la production de fraise et framboise, de la production en serre en Ontario et en Colombie Britannique ont démontrés la valeur ajoutée par un financement collectif de la recherche, du développement et de la promotion;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Sophie Gendron ET APPUYÉE par Camille Théberge-Ménard, IL EST RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place et au dépôt d'une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

Modification aux règlements du PSQ

Considérant l'évolution de la production notamment l'introduction de production en bâtiment, de nouvelles productions, d'utilisation de tunnel, de mini tunnel, de parapluie ;

Considérant qu'il est important de regrouper des producteurs dont l'activité est semblable, notamment le potentiel à produire en saison froide ;

Considérant que la Fédération interdisciplinaire a modifié son appellation pour Québec Vert;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par Hervé Barjol ET APPUYÉE par Mathieu Lemonnier, IL EST RÉSOLU d'ajouter aux règlements :

3a) Peut être membre actif du syndicat, à la condition qu'il ou elle signe une demande d'adhésion, tout producteur, productrice intéressé(e) dans la production en serre, répondant à la définition de producteur, productrice agricole au sens de la loi sur les producteurs, productrices agricoles (LRQ. C. P-28) ayant son exploitation sur le territoire du syndicat.

7b) le quorum nécessaire aux délibérations de l'assemblée est **composé des membres présents**
:

DÉFINITION

2.1 a) **Une serre est définie comme un espace de production de fruits,**

	<p>CONSEIL ADMINISTRATION 10,0</p>	<p><u>de légumes et/ou de toute plante, commercialisé et vendu à un tiers. La serre est un espace de production fermé recouvert de matière transparente ou non et dont la structure porteuse permettant la production en saison froide et correspondant au code national de bâtiment agricole pour des serres. Généralement la serre est équipée d'un système de chauffage passif ou actif et/ou un système de ventilation naturel ou forcé.</u></p> <p>Le syndicat est administré par un conseil d'administration formé d'un maximum de <u>quinze (15)</u> douze (12) membres représentant les secteurs de la production de fruits et de légumes et le secteur de la production de fleurs-plantes : Secteur fruits et légumes, maximum 6 représentants nommés par l'assemblée annuelle Secteur fleurs-plantes, maximum 6 représentants nommés par l'assemblée annuelle</p> <p><u>Au besoin, l'assemblée générale peut nommer 3 administrateurs/administratrices supplémentaires en appui aux deux secteurs afin de représenter des productions ou des classes de producteurs.</u></p> <p>Ces représentants doivent être membres actifs du syndicat et doivent avoir payé les frais annuels syndicaux. Ces nominations sont ratifiées par l'assemblée générale annuelle.</p> <p>AFFILIATION 20-</p> <p>a) le syndicat peut s'affilier <u>sur approbation du conseil d'administration ou de l'assemblée à toute autre organisation notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à Québec Vert ; (FIHOQ) - à l'Union des producteurs agricoles (UPA) ; - au Conseil canadien de l'horticulture (CCH) :

Allocution : André Mousseau, président PSQ	M Mousseau est bref dans son allocution de clôture en raison de l'heure avancée. Il réitère l'importance de la concertation entre les deux secteurs de la production en serre et auprès des organismes et Ministères concernés. Il invite les personnes à visiter l'expo commerciale qui se déroule actuellement.
Divers	Une consultation est en cours sur les catégories de concombre et tomate par l'Agence Canadienne d'inspection des aliments.
Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé la présente assemblée est levée. À 12h10

Par Claude Laniel, secrétaire de la réunion.

Annexe 11-5



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 2 novembre 2022, Saint Hyacinthe Pavillon JEFO

Sujet	Discussions/résolutions
Ouverture	M André Mousseau, président des PSQ, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle à 8h15.
Adoption de l'avis de convocation	Il est proposé par M. Nicolas Bédard, appuyé par M. Hervé Barjol d'accepter conforme l'avis de convocation pour la présente assemblée générale annuelle.
Adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par Mme Camille Théberge-Ménard, appuyé par M. Nicolas Bédard d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Divers ouvert au besoin.
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par Mme Camille Théberge-Ménard d'accepter les procédures d'assemblées délibérantes présentées.
Mot d'ouverture	<p>M André Mousseau, président des PSQ, souligne que la dernière année était la première année complète du déploiement du vaste plan de développement des serres au Québec et que ce plan vise toutes les tailles d'entreprises. L'électricité était au cœur de cet ambitieux projet. À ce titre, le programme de Transition électrique Québec, pour donner accès au réseau triphasé, a été d'une grande aide. Il déplore tout de même que tous les producteurs n'aient pas accès au triphasé.</p> <p>Il explique que l'accès aux marchés est un énorme défi pour notre secteur et qu'il faut éviter de se disputer les mêmes marchés entre nous. Il indique que 60 nouveaux ha de serre sont en projets actuellement. Il constate qu'au Québec, on croit au développement de la serriculture et il explique l'importance de se parler entre nous et de travailler ensemble. Il conclut en disant que la création d'une chambre de coordination et de développement serait une clé importante pour le succès futur de notre secteur.</p>
Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle	Il est proposé par M. Nicolas Bédard appuyé par M. Mathieu Lemonnier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 novembre 2021.
Mot du ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, M. André Lamontagne	Le ministre Lamontagne se joint en ligne pour l'assemblée. Il se dit très content d'être reconduit au MAPAQ, à la suite des élections du 3 octobre. C'est d'ailleurs sa première sortie officielle ce matin. Il rappelle, qu'à son entrée en poste en 2018, ça faisait des années que la filière serricole demandait du soutien pour se pérenniser. Il est fier de la quantité de travail réalisé entre 2018 et 2022. Il remarque que les grandes étapes d'un plan ambitieux ont été franchies. En effet, l'objectif de départ était d'augmenter de 120 ha les superficies cultivées en serre et, jusqu'à maintenant, on en dénombre 62, soit plus de 50% de l'objectif. On visait par ailleurs des revenus supplémentaires de 145\$ millions et on est rendu à 215\$ millions.

	<p>Pour appuyer le développement du secteur, un budget de plus de 20\$ millions a été réservé pour le déploiement du réseau triphasé et deux chaires ont été mises en place pour favoriser la recherche.</p> <p>Au sujet du défi des marchés, il est d'avis que plus notre filière sera compétitive, plus on sera en mesure de faire face aux menaces des produits importés qui arrivent sur nos marchés. Dans un contexte de croissance de notre secteur, il dit qu'on doit travailler ensemble.</p> <p>Il suggère qu'il y a d'autres productions que des tomates et concombres à cultiver en serre. Bien sûr certains produits ne seront jamais cultivés au Québec mais il donne l'exemple récent de la production de bananes en serre en Colombie Britannique pour ne jamais dire que quelque chose est impossible. Ce qui est impossible aujourd'hui serapeut-être possible demain grâce aux innovations.</p> <p>En ce qui concerne les enjeux sociaux, comme l'impact des zones lumineuses, il conseille de travailler à créer un lien de confiance fort avec nos concitoyens pour favoriser l'acceptabilité sociale des communautés au sein desquelles évoluent nos entreprises.</p> <p>Sur les enjeux au sein de la chaîne d'approvisionnement il déplore l'absence d'un code de bonnes pratiques. On se questionne sur l'équité, sur la transparence et il n'existe pas de mécanisme de résolution de conflits. Sur ce dossier, on peut s'attendre à ce que ça bouge dans les prochaines semaines. Pour faire atterrir un tel projet il faut toutefois que les membres de la filière y adhèrent.</p> <p>En conclusion, M. Lamontagne nous assure qu'il va consacrer la même énergie au cours des prochaines années, que dans son autre mandat, pour poursuivre le travail commencé et faire progresser la filière.</p>
<p>Rapport d'activités 2021-2022</p>	<p>Le rapport d'activités est présenté par la secrétaire et directrice générale, Mme Marlène Thiboutot. Il est proposé par M. Hervé Barjol, appuyé par M. Charles Verdy d'accepter le rapport des activités 2021-2022 tel que présenté.</p> <p>Par la suite, Mme Thiboutot présente les priorités de travail des PSQ pour la prochaine année.</p>
<p>Rapport financier 2021-2022</p>	<p>Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Nicolas Bédard d'entériner le rapport financier, de mission de compilation, pour l'année se terminant le 31 juillet 2022.</p>
<p>Nomination d'un expert-comptable 2022-2023</p>	<p>Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Nicolas Bédard de nommer SCF conseils Montérégie, expert-comptable pour l'année se terminant le 31 juillet 2023.</p>
<p>Nomination des administrateurs du PSQ 2022-2023</p>	<p>M. André Mousseau, président des PSQ, indique que le CA peut compter entre 12 et 15 administrateurs avec idéalement une parité entre les deux secteurs.</p> <p>Il est proposé par M. Nicolas Bédard appuyé par M. Matthieu Lemonnier de nommer les administrateurs/administratrices des producteurs en serre du Québec suivants pour l'année 2022-2023:</p> <p>Administrateurs renouvelant leurs mandats :</p>

	<p>M. André Mousseau M. Hervé Barjol M. Jacques Demers M. Mathieu Lemonnier M. Sylvain Terrault M. Martin Bourgeois M. Luc Verrier M. Nicolas Bédard Mme Caroline Fontaine M. Sylvain Cléroux Mme Camille Théberge-Ménard Mme Sophie Gendron</p> <p>Nouveaux administrateurs : M. Charles Verdy de l'entreprise Serres Coulombe qui produit 25 variétés de fines herbes sous la marque Les herbes gourmandes à Saint Norbert dans Lanaudière. Mme Audrey Fontaine de l'entreprise Jardin de la brouette qui produit des semences en serre à Pierreville au Centre du Québec.</p> <p>Monsieur Sylvain Wilson se retire du conseil d'administration.</p>
<p>Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Nathalie Deschênes</p>	<p>Mme Nathalie Deschênes, responsable de la filière ornementale, présente un compte rendu des travaux de la filière horticulture ornementale.</p>
<p>Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot</p>	<p>Marlène Thiboutot présente un compte rendu des travaux de la filière fruits et légumes en serre.</p>
<p>Allocution : Paul Doyon, vice-président de l'UPA</p>	<p>Monsieur Paul Doyon prend la parole et présente les dossiers prioritaires pour l'ensemble du secteur agricole. Il a abordé les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique bioalimentaire du MAPAQ favorise le développement de la production agricole au Québec, tant pour mettre des aliments dans les assiettes des québécois que pour exporter; - La Chambre de coordination et de développement constituerait un excellent outil de développement pour le secteur. Il est un fervent partisan de l'action et de la richesse collective pour mieux avancer ; - Le défi de la main d'œuvre : les écoles d'agriculture sont remplies de gens passionnés qui ne sont pas tous destinés à exploiter leurs propres entreprises ; - Énergie et communications : le prolongement du triphasé et l'accès à internet haute vitesse doit être priorisé dans toutes les régions ; - Production biologique : l'ambition d'augmenter le volume de production certifié biologique est presque atteinte ; - Santé-sécurité : l'environnement de travail doit être sécuritaire en tout temps pour tous. Cela demande une vigilance constante sur nos entreprises ; - Les SCF de l'UPA sont spécialisés en conseils répondants aux spécificités des entreprises agricoles. <p>En réponse à une question sur l'accès au gaz naturel, monsieur Doyon explique qu'un projet est à l'étude chez Énergir qui consiste à compresser du gaz naturel pour le livrer comme le gaz</p>

	<p>propane. Ce dossier avance très lentement. Il encourage les producteurs intéressés à manifester leur intérêt afin de faire bouger les choses.</p> <p>À la préoccupation que les futures modalités de financement de l'UPA ne causent pas de compétition avec le financement des associations des spécialités, comme la nôtre qui travaille sur la mise en place d'une Chambre de coordination et de développement, M. Doyon explique que les producteurs seront consultés et que l'objectif est de satisfaire tous les producteurs</p>
<p>Parole à nos partenaires Sylvain Morel, Desjardins Entreprises</p>	<p>Le contexte de pandémie a favorisé l'engouement pour l'alimentation locale et le développement de la production en serre. Desjardins Entreprises souhaite participer à ce vent favorable via le Fonds du grand mouvement Desjardins, qui dispose de 250 \$ millions pour contribuer à des projets porteurs. Il offre une somme de 100 000\$ sur 5 ans aux PSQ pour contribuer aux deux chaires de recherche : une sur l'efficacité énergétique et une sur la phytoprotection.</p>
<p>Parole à nos partenaires Christian Poudrier, Énerprox</p>	<p>Énerprox place la progéniture au sein de ses actions pour assurer aux générations futures des aliments de qualité produits de façon durable. La production en serre au Québec a tout pour réussir : de l'énergie électrique propre, des programmes de financement et des producteurs engagés.</p>
<p>Parole à nos partenaires Julie Paillat, association Producteurs de fruits et légumes du Canada</p>	<p>Le Groupe de travail sur les légumes de serre des PFLC travaille notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur la salubrité des aliments au Canada : classification et étiquetage ; - Commerce et mise en marché ; - Énergie, environnement et changements climatiques ; - Normes de gérance de l'agriculture protégée : protocole et preuves d'audit visant à identifier, prévenir et atténuer les risques associés à l'application de pesticides ; - Recherche : révision des priorités nationales ; - Réseau national d'excellence en serriculture : plateforme centrale pour permettre aux acteurs de mieux communiquer et arrimer leurs efforts.
<p>Démarche pour la Chambre de coordination et développement</p>	<p>Mme Thiboutot présente les démarches en cours. L'objectif est de déposer à la RMAAQ notre demande pour l'accréditation des PSQ et la mise en place d'une Chambre de développement et de coordination (CCD) au début de l'année 2023. Une CCD constitue un outil très avantageux.</p> <p>Dans les dernières années, c'est une centaine de producteurs, représentant +/- la moitié de la production au Québec, qui investissent temps et argent pour développer l'ensemble du secteur. On se demande « ou sont les autres ? ».</p> <p>La formule proposée par la CCD prévoit que la contribution de chaque entreprise s'élèverait à 0,1% de ses ventes nettes (VNA déclarées à la FADQ). Ce n'est pas une contribution qui demande un grand effort financier. Toutefois, le total serait significatif et permettrait de réaliser des projets porteurs pour l'ensemble des entreprises du secteur.</p>
<p>Étude et adoption des résolutions</p>	<p style="text-align: center;">Programme Agri Québec Plus</p> <p>CONSIDÉRANT que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité;</p>

CONSIDÉRANT que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à une famille de subvenir à ses besoins;

CONSIDÉRANT que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$)

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à la Financière agricole du Québec d'actualiser le programme Agri-Québec Plus en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.

Assurance production (assurance récolte)

Considérant que les risques de production : bioclimatiques, infestations, changements climatiques, virus, maladies et autres sont présents dans le secteur serricole;

Considérant qu'il n'existe pas de véritable moyen abordable afin de limiter l'impact associé à ces risques de production ;

Considérant qu'il est possible et faisable de mettre en place un programme couvrant les risques de production en serriculture ;

Considérant que les PSQ ont réalisé une étude identifiant et répertoriant les risques de production ;

Considérant que cette étude a été transmise à la Financière agricole;

Considérant qu'à chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

Considérant que les PSQ ont collaboré avec la FADQ afin d'élaborer un programme spécifique à la production de fleurs, de plantes, de fruits et de légumes de serre;

Considérant qu'au cours de la dernière année, un projet pilote a été réalisé par la FADQ pour bien comprendre la réalité des entreprises serricoles;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD ET APPUYÉE PAR M. LUC VERRIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance protection adapté à la réalité de la production en serre;

DE solliciter l'appui de l'UPA, du MAPAQ et des partenaires pour soutenir les démarches visant la mise en place d'un programme d'assurance production pour le secteur.

Mise en place des chaires de recherche et d'enseignement

CONSIDÉRANT l'annonce faite au printemps 2022 par les ministres de l'Agriculture du Québec et du Canada d'une soutien

financier pour la mise en place de deux chaires de recherche et d'enseignement à l'Université Laval;

CONSIDÉRANT que la Chaire en enseignement sur l'optimisation et la gestion de l'énergie et du climat des serres au Québec vise à développer l'expertise québécoise reliée à la gestion de l'énergie dans les serres auprès des ingénieurs, agronomes, conseillers et producteurs à l'aide de transfert de connaissances innovantes;

CONSIDÉRANT que la Chaire de recherche en phytoprotection serricole a comme objectif la création d'un programme de recherche axé sur les maladies et les ravageurs qui peuvent survenir dans les serres québécoises;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial, pour les entreprises de notre secteur, d'avoir accès à la recherche et aux connaissances afin de mieux adapter notre production aux enjeux climatiques et aux particularités du programme d'accès à l'électricité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le développement des connaissances est également essentiel pour faire face aux nouveaux virus, maladies ou ravageurs et ainsi limiter les pertes de production pour les entreprises;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME AUDREY FONTAINE ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à l'Université Laval, au MAPAQ et à AAC d'accélérer la mise en place des deux chaires de recherche et d'enseignement afin de soutenir le développement durable du secteur.

De demander à l'Université Laval de mettre en place un comité de suivi pour chacune des deux chaires afin de s'assurer que leurs travaux soient bien arrimés aux besoins des entreprises et à la réalité du secteur et d'y prévoir un siège pour le PSQ.

Chambre de coordination et développement (CCD)

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

Considérant que le projet de Chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant que le secteur de la production de fraises et framboises du Québec ainsi que celui de la production en serre en Ontario et en Colombie Britannique ont démontrés la valeur

ajoutée d'un financement collectif de la recherche, du développement et de la promotion;

Considérant la poursuite des démarches du PSQ pour informer et présenter le projet de Chambre de coordination et développement auprès des entreprises et partenaires du secteur;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME SOPHIE GENDRON ET APPUYÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place et au dépôt d'une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

Code de bonnes pratiques avec les détaillants

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 80 % des achats alimentaires au pays, Loblaws-Provigo, Sobeys-IGA, Metro, Walmart et Costco ont un pouvoir considérable au sein de la filière agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que les transformateurs alimentaires et, par conséquent, les producteurs agricoles éprouvent beaucoup de difficulté à négocier des prix justes pour leurs produits.

CONSIDÉRANT que les ministres de l'Agriculture du Québec et du Canada ont convenu de travailler à l'adoption de règles pour rétablir un rapport de force sain entre les membres de la filière;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un Code de bonnes pratiques entre les détaillants, les fournisseurs et les producteurs est un enjeu important pour le secteur agricole;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce processus, des solutions durables, basées sur le respect, la concertation et la mobilisation des différents acteurs de la chaîne alimentaire devraient être identifiées;

CONSIDÉRANT qu'il sera important que les détaillants et distributeurs alimentaires soient tenus de respecter des normes garantissant une relation harmonieuse et transparente avec leurs fournisseurs;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LUC VERRIER ET APPUYÉE PAR MME AUDREY FONTAINE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander au MAPAQ et à AAC d'accélérer la mise en place d'un code de bonnes pratiques entre les détaillants, les fournisseurs et les producteurs et de mettre en place un mécanisme afin de s'assurer de son respect.

Étude sur les marges des grandes chaînes

CONSIDÉRANT que selon une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le prix du panier d'épicerie a augmenté de 10,8 % au cours de la dernière année et, qu'au cours de la même période, les profits des grandes chaînes d'alimentation ont plus que doublé;

CONSIDÉRANT que les entreprises agricoles ne bénéficient pas d'ajustement des prix de leurs produits de la part des grandes

chaines, malgré une hausse importante des coûts de production (hausse du prix des intrants, main-d'œuvre, carburant...);

CONSIDÉRANT que les consommateurs sont sous pression avec la hausse du prix du panier d'épicerie et pourraient croire que ce sont les producteurs agricoles qui s'enrichissent grâce à cette hausse du prix des aliments;

CONSIDÉRANT que le 17 octobre 2022, la Chambre des communes a réclamé à l'unanimité une enquête sur les profits des grandes chaînes d'épicerie;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la concurrence devra faire la lumière sur l'inflation et sur l'augmentation du coût des produits d'épicerie;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER ET APPUYÉE PARMME SOPHIE GENDRON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander à l'UPA de suivre de près cette démarche initiée par la Chambre des communes et d'impliquer l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour réaliser à une étude sur les marges afin d'assurer une plus grande transparence dans l'augmentation des prix des produits d'alimentation.

Compétitivité des entreprises serricoles

CONSIDÉRANT que pour assurer la compétitivité de nos entreprises serricoles, le secteur doit continuer d'améliorer l'efficacité de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les défis liés à la pénurie de la main-d'œuvre dans le secteur agricole affectent également le secteur serricole;

CONSIDÉRANT que les entreprises du secteur serricoles doivent s'adapter aux enjeux sectoriels en misant sur l'innovation et les technologies (robotisation, mécanisation);

CONSIDÉRANT que les programmes d'appui à l'innovation sont peu nombreux et peu adaptés à l'importance des investissements;

CONSIDÉRANT que le programme Productivité végétale, présentement fermé prévoyait un plafond d'aide limité à 50 000\$, lequel n'est pas suffisant selon le niveau des investissements requis pour la majorité des projets ;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARJOL ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De demander au MAPAQ, dans le cadre du renouvellement des différents programmes d'appui au développement du secteur agricole, de hausser les montants d'aide financière afin d'apporter un réel appui aux entreprises.

Coûts de l'énergie

CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre

	<p>requière l'accès à diverses sources d'énergie; CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue le principal facteur de compétitivité de l'industrie serricole; CONSIDÉRANT les hausses importantes du prix du gaz naturel au cours des derniers mois; CONSIDÉRANT que selon les analyses des différents spécialistes, la hausse du prix du gaz naturel devrait se poursuivre dans les prochains mois; CONSIDÉRANT que les entreprises serricoles ayant opté pour le gaz naturel subissent des hausses considérables de leurs factures d'énergie pouvant mettre en péril leur rentabilité; CONSIDÉRANT que l'énergie est l'un des moteurs du développement de la serriculture; CONSIDÉRANT que le MERN avait mis sur pied une table de concertation regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, PSQ et le MERN; CONSIDÉRANT que les travaux de cette table de concertation ont été suspendus en 2021;</p> <p>SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. NICOLAS BÉDARD ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</p> <p>De demander au ministre de l'Agriculture d'assurer une vigie sur l'évolution des coûts d'énergie, notamment celui du gaz naturel;</p> <p>De demander au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de réactiver les travaux de la table de concertation énergie serre dès l'hiver 2023 afin de suivre l'évolution des coûts de l'énergie et, si nécessaire, d'identifier des mesures pour soutenir les entreprises serricoles.</p>
<p>Allocution : Philippe Caissie, président Québec Vert</p>	<p>M. Caissie remercie du temps qui lui est accordé pour parler des dossiers qui occupent Québec Vert. Après un an à la présidence, il est en mesure d'évaluer le nombre et la diversité des dossiers qui interpellent le secteur. Il souligne l'engagement et le travail de l'équipe de Québec vert. Le dossier de l'environnement et celui de la gestion des plastiques occuperont une place importante dans la prochaine année. La démarche sur la compétitivité du secteur ornemental occupera également une place importante, mais constitue une occasion intéressante pour le développement du secteur. Il invite tous les membres de Québec vert à s'y impliquer activement et termine en invitant les participants à visiter le salon Expo Québec vert.</p>
<p>Allocution : André Mousseau, président des PSQ</p>	<p>M Mousseau remercie chaleureusement l'ensemble des productrices et producteurs présents sur place et en ligne. Il remercie également les partenaires qui s'impliquent dans le développement du secteur. Il réitère l'importance de la concertation entre les deux secteurs de la production en serre et aussi avec nos partenaires et ministères concernés. Il est confiant qu'au cours des prochains mois, le projet de CCD pour la production serricole franchira des étapes importantes. Il est toutefois important pour le secteur de poursuivre les démarches d'information et de consultation. Pour conclure, il réitère l'invitation à tous de visiter l'expo Québec-vert qui se déroule actuellement.</p>
<p>Divers</p>	<p>Aucun sujet</p>

Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Nicolas Bédard appuyé par Sophie Gendron de lever l'assemblée à 12h00.
-----------------------------	--

Par Sophie Gendron, secrétaire de la réunion.

Annexe 12

Plan de développement de la serriculture au Québec 2018-2025

L'industrie serricole de la province regroupe près de 900 entreprises de petite et grande envergure, réparties sur l'ensemble du territoire, évoluant en production de légumes, de fruits, et de végétaux d'ornement. La production en serre présente un immense potentiel de développement au Québec. La demande pour des produits de serre de qualité et répondant à des critères de saine alimentation est en croissance autant sur le marché québécois que sur les marchés d'exportation. La demande pour des produits biologiques est également en croissance. Nous estimons que la production québécoise de légumes, de fruits et de végétaux d'ornement pourrait doubler d'ici 5 ans, créant de nombreux emplois (3900) et engendrant des retombées économiques estimées à 345 M\$, en plus de générer 73 M\$ annuellement en impôt et taxes aux différents paliers de gouvernement.

Pour y parvenir, nous devons travailler sur 3 enjeux prioritaires :

- Accès au financement

Les producteurs en serres doivent investir dans la modernisation de leurs installations et équipements. En effet, près de 50% de nos serres ont plus de 25 ans. Afin d'être compétitif face aux produits de l'Ontario et du Mexique, nous devons améliorer le niveau de technologie de nos entreprises, prolonger la période de production et augmenter nos superficies.

La mise en place d'un fonds d'investissement de 200 M\$ permettrait de stimuler ces investissements. Au coût de 4M\$/ha, nous pourrions construire plus de 50 ha de serre moderne et hautement productive pour mieux approvisionner le marché local et développer le marché d'exportation en fruits et légumes frais et de qualité.

Mentionnons qu'une partie cette somme pourrait provenir du Fonds vert puisqu'en favorisant l'utilisation d'une énergie propre pour la modernisation de nos installations, comme nous le proposons dans la section suivante, nous contribuons directement à l'atteinte des objectifs de ce fonds.

- Accès à une énergie renouvelable qui offre un avantage compétitif

Les dépenses énergétiques constituent près de 30% des charges totales en production serricole. À ce jour, nous estimons que plus de 400 entreprises utilisent les produits pétroliers comme source d'énergie principale pour le chauffage des serres.

Depuis plusieurs années, nous travaillons activement à accroître l'utilisation de l'électricité en production serricole afin de réduire les émissions de GES provenant de la combustion du mazout et du gaz propane.

Malheureusement, nous constatons encore aujourd'hui, que faute de solution électrique abordable ou encore, faute d'accès au réseau de distribution de l'électricité triphasé, les producteurs en serre n'ont d'autre choix, dans bien des cas, que d'avoir recours au propane pour chauffer leurs serres.

Afin de soutenir un développement durable du secteur, nous demandons au gouvernement de dédier un bloc de 1 térawattheure des surplus d'Hydro-Québec, à un tarif de 0,03\$/KWH, au secteur serricole du Québec.

Nous croyons que cette avenue offre au gouvernement une option gagnante en tout point. En plus, de permettre l'utilisation d'une partie des surplus d'Hydro-Québec, cela permet de stimuler le développement durable de la serriculture au Québec, et d'augmenter la production d'aliments santé pour la population québécoise tel que le prévoit la Politique bioalimentaire. Avec seulement 4% des surplus d'électricité (1TWh), nous pourrions éliminer complètement toutes les importations en provenance du Mexique ou autres durant l'hiver et offrir une gamme complète de fruits et légumes frais 12 mois par année à toute la population. Ça c'est un vrai projet de société.

De plus, cette demande est en lien avec la promesse du Premier Ministre monsieur Legault, faite aux producteurs lors de sa visite aux Serres Lefort de Sainte-Clothilde, à l'effet de bonifier le programme de rabais du tarif d'électricité pour favoriser la transformation de l'électricité excédentaire en produits serricoles. Pour les producteurs, il s'agit là d'un incitatif essentiel pour une véritable stratégie de développement de la serriculture et positionner le Québec en tant que leader dans la production de fruits et légumes de serre.

- Appui à l'innovation

Afin de soutenir le déploiement de ce vaste chantier et d'accompagner les entreprises serricoles dans la modernisation de leurs installations, le développement d'une expertise spécialisée en serriculture (chefs de culture) est essentiel. Un support à l'innovation permettra également de stimuler le développement de nouveaux produits.

Dans ce contexte, nous sollicitons l'appui du ministère de l'agriculture pour la mise en place d'une chaire de recherche afin d'appuyer la formation universitaire en serriculture et développer une expertise technique visant à favoriser l'utilisation de l'électricité dans le secteur que ce soit pour le chauffage de source géothermique, de pompe à chaleur pour la déshumidification et climatisation l'été et le chauffage de précision, ou encore pour l'éclairage de photosynthèse et l'automatisation.

Les Producteurs en serres du Québec misent sur un développement durable du secteur basé sur l'utilisation d'une énergie propre et renouvelable qu'est l'hydroélectricité. Le Québec dispose d'une marge de manœuvre suffisante en matière d'électricité et nous espérons qu'une partie de celle-ci sera mise à profit pour le développement de la serriculture au Québec.